

# BILAN DE LA CONCERTATION

—  
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

Projet eM-Rhône de  
création d'une usine de  
production d'électro-  
méthanol

*Elyse Energy et RTE*

Concertation préalable  
du 4 décembre 2023 au 25 février 2024

Valérie Dejour, Jonas Frossard,  
Marion Thenet

Date de remise du rapport, le 25 mars 2024



commission  
nationale du  
débat public



## Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	<b>3</b>
<b>Synthèse pour les décideurs et pour le public</b> .....	<b>3</b>
Les enseignements clefs de la concertation préalable .....	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s.....	5
<b>Introduction</b> .....	<b>7</b>
Le projet, objet de la concertation.....	7
La saisine de la CNDP .....	10
Garantir le droit à l'information et à la participation .....	11
<b>Le travail préparatoire des garant.e.s</b> .....	<b>12</b>
Les résultats de l'étude de contexte .....	12
L'élaboration du dispositif de concertation.....	13
<b>Avis sur le déroulement de la concertation</b> .....	<b>17</b>
Le droit à l'information a-t-il été effectif ? .....	17
Le droit à la participation a-t-il été effectif ? .....	20
<b>Synthèse des arguments exprimés</b> .....	<b>23</b>
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation .....	23
• Concertation.....	23
• Opportunité du projet .....	24
• Energie / climat .....	24
• Risques et nuisances .....	26
• E-méthanol : .....	27
• Ressource en eau .....	28
• Approvisionnement en dioxyde de carbone .....	31
• Approvisionnement et raccordement électrique .....	33
• Transports .....	36
• Implantation du projet, intégration paysagère et biodiversité .....	38
• Synergies industrielles .....	41
• Développement durable local.....	42
• Emplois et formation .....	42
• Fiscalité .....	44
Évolution du projet résultant de la concertation .....	44
<b>Demande de précisions et recommandations au responsable du projet</b> .....	<b>45</b>
Précisions à apporter de la part du responsable du projet et des autorités concernées.....	45
Recommandations des garant.e.s.....	46
<b>Liste des annexes</b> .....	<b>48</b>

## Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 24 mars 2024 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <https://www.em-rhone-concertation.fr/>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Les responsables du projet - Elyse Energy et Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - publieront de leur côté sous deux mois leur réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par leurs soins (R.121-24 CE).

## Synthèse pour les décideurs et pour le public

### Les enseignements clefs de la concertation préalable

Le projet eM-Rhône, objet de cette concertation préalable qui s'est déroulée du 4 décembre 2023 au 25 février 2024, consiste en la création d'une **usine de production d'électro-méthanol**, molécule bas-carbone destinée à décarboner le transport maritime et l'industrie de la chimie. Il est porté par Elyse Energy, une PME industrielle française indépendante, spécialisée dans la production de molécules bas-carbone pour les secteurs les plus difficiles à décarboner.

Le porteur de projet envisage une implantation sur la **plateforme chimique du Roussillon à Salaise-sur-Sanne (38)**. L'usine comporterait trois unités de production regroupées sur un même espace :

- Une unité de captage et de traitement du dioxyde de carbone (besoin de 213 000 tonnes par an) des autres industriels de la plateforme, à laquelle s'ajouterait la cimenterie Lafarge du Teil.
- Une unité de production d'hydrogène bas-carbone, qui vise à produire 29 000 tonnes par an (l'équivalent de 1 000 réservoirs de fusée Ariane) par électrolyse de l'eau.
- Une unité de synthèse du méthanol (150 000 tonnes) à partir de l'hydrogène (H<sup>2</sup>) et du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Si, d'un point de vue quantitatif, la participation du public à cette concertation a été faible, il en ressort, d'un point de vue **qualitatif**, des enseignements particulièrement riches pour le projet sur plusieurs thématiques clefs, synthétisés ci-dessous.

A propos de **l'opportunité du projet**, les débats mettent tout d'abord en lumière une **forte adhésion** à l'objectif visé de décarboner l'industrie française. Le projet est également perçu comme un atout pour renforcer le dynamisme territorial, dans une logique de **synergie avec les industriels** et les entreprises locales. L'implantation au sein de la plateforme industrielle du Roussillon, acteur local historique, piloté par un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) OSIRIS, pourvoyeur d'emplois, avec une très bonne maîtrise des risques industriels (site déjà classé SEVESO), est également considérée par certains participants comme sécurisante et très pertinente.

Toutefois, certaines voix expriment **des divergences par rapport au projet**. Tout d'abord, certains riverains de la plateforme, où sont déjà implantées de nombreuses usines, ont exprimé le sentiment de vivre dans un territoire « sacrifié » à l'industrie et de subir des nuisances importantes au quotidien. Ils ne s'opposent pas à ce projet en particulier, mais à tout nouveau projet industriel dans

le secteur. Pour Elyse Energy, le site envisagé, une friche industrielle au sein même de la plateforme, a vocation de toute manière à accueillir un projet industriel à court ou moyen terme, qui pourrait générer plus de nuisances pour les habitants. Certains questionnent également les consommations importantes de ressources nécessaires pour produire l'hydrogène (2,7 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an et 240 MW en électricité), ainsi que le faible rendement énergétique du processus (40%).

La question de la **ressource en eau** a particulièrement été débattue, du fait de la présence à proximité du site d'une forêt alluviale, classée réserve naturelle, et dont la survie dépend du bon maintien du niveau des nappes, dans lesquelles la plateforme (qui fournirait l'eau à Elyse Energy) vient pomper. C'est aussi la perspective d'une baisse du débit du Rhône dans un contexte de changement climatique qui a interrogé les capacités à moyen terme à satisfaire l'ensemble des besoins en eau du territoire (industriels, domestiques et agricoles). Ces questions relèvent en grande partie du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) récemment approuvé et dans lequel le GIE Osiris, gestionnaire de la plateforme, s'est engagé notamment à réduire ses prélèvements en eau. Néanmoins Elyse Energy, face à l'importance de ces enjeux, s'est engagée lors de la concertation à diminuer et optimiser au maximum ses consommations d'eau en réutilisant notamment l'eau rejetée par les autres industriels de la plateforme. Une autre alternative a émergé du débat : étudier la possibilité de prélever l'eau directement dans le canal, plutôt que celle des nappes alluviales, qu'il s'agirait de réserver aux usages plus « nobles ».

Le sujet des **ressources énergétiques** a également fait l'objet de nombreux échanges, avec notamment une demande de privilégier une électricité d'origine renouvelable et un questionnement de fond sur la pertinence du projet au regard de son rendement énergétique faible. Face à ces remarques, Elyse Energy s'est engagée à contractualiser pour une part de sa consommation (qui reste à préciser) avec des fournisseurs d'énergie renouvelable et à améliorer son rendement énergétique (dans une fourchette évaluée entre 42 et 48%). Elle précise toutefois que ce faible rendement est la raison pour laquelle cette molécule e-méthanol est réservée aux secteurs n'ayant pas d'autres alternatives pour être décarboné : la chimie, qui a besoin du méthanol, aujourd'hui totalement importé, et le transport maritime qui ne peut être électrifié. Pour les autres secteurs, il faut privilégier d'autres leviers (efficacité énergétique et sobriété). Face à ces importants besoins en électricité, Réseau de Transport d'Electricité (RTE) est associé à ce projet afin de mettre à disposition une alimentation électrique du site par une liaison souterraine de 5 kilomètres. Si le projet voit le jour, ce nouveau raccordement devra faire l'objet d'une concertation entre les parties prenantes sous l'égide du préfet.

Les **risques et nuisances** induits par le projet, ont fait l'objet de plusieurs questionnements, bien qu'une partie du public soit globalement rassuré de l'implantation sur la plateforme qui bénéficie d'une importante culture du risque industriel. Ces questions – pollution de l'air, dangers, prise en compte de l'augmentation des événements extrêmes dans un contexte de changement climatique – ont reçu des réponses partielles (dans l'attente de la réalisation des études de dangers), mais de qualité, montrant une bonne connaissance et maîtrise des risques et dangers. En outre, Elyse Energy s'est engagée à informer le public des résultats de ces études.

Les **retombées locales** du projet ont été abordées sous des angles différents :

- La création d'emplois (directs et indirects) et le lien avec l'offre de formation.
- Les synergies entre industriels envisagées dans le cadre du projet sont perçues comme potentiellement très profitables à l'ensemble de l'écosystème économique local, et comme un atout majeur de ce projet, à condition de ne pas se limiter aux entreprises de la plateforme. La logique d'écologie industrielle est mise en avant pour favoriser les échanges de flux : CO<sub>2</sub> et vapeur rejetée par les autres industriels / e-méthanol, oxygène et hydrogène produits par Elyse Energy.

- Les retombées fiscales sont perçues comme faibles pour les collectivités locales. Elyse Energy s'est engagée à apporter des estimations chiffrées des retombées financières annuelles.

Le **transport** de la production d'e-méthanol (produit final) ainsi que de l'approvisionnement en CO<sub>2</sub> a fait l'objet d'alternatives mises au débat par Elyse Energy : transport routier, fret et/ou fluvial. En raison d'une saturation importante des réseaux routiers dans le secteur, une préférence nette ressort pour une conjugaison « fret ferroviaire et fluvial » sachant que la plateforme est embranchée et que le Rhône est à proximité avec d'importants projets de développement du Port de Salaise-sur-Sanne. Ces modalités de transport sont également perçues comme plus cohérentes avec le projet eM-Rhône en termes d'impact carbone. Elyse Energy a déjà effectué une étude sur le trafic routier et ses impacts (disponible sur la plateforme participative). Elle s'est engagée à étudier de manière plus fine les transports massifiés, fer et/ou fluvial, tout en précisant qu'il y aura nécessairement, à la marge, du transport routier.

La prise en compte de la **biodiversité** est également ressortie des discussions, avec notamment plusieurs espèces protégées identifiées dans l'étude d'impact. Les échanges ont principalement porté sur les modalités de mise en œuvre de la séquence ERC (Eviter / Réduire / Compenser), avec des questions concernant les marges réelles d'évitement (notamment sur l'avifaune) dans un contexte industriel et sur les capacités à trouver des espaces de compensation à proximité. Une proposition a émergé des échanges : la création d'un corridor écologique sur le talus de la friche industrielle où s'installerait le projet, qui pourrait être prolongé dans le reste de la plateforme.

Au sujet de l'**intégration paysagère** du projet, Elyse Energy a présenté une première esquisse en 3D de l'usine. Au-delà des questions qui ont été posées (localisation et destination des bâtiments, nombre et hauteur des colonnes, choix bioclimatique), il ressort un fort intérêt et une adhésion à l'architecture envisagée, perçue comme attrayante et permettant d'améliorer le paysage industriel existant.

## Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s formulées à l'issue de la concertation préalable

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

### Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

#### Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Préciser le choix de continuer ou non à réaliser le projet eM-Rhône et pourquoi.
2. Préciser clairement les **décisions** prises sur l'**approvisionnement en CO<sub>2</sub>** : confirmation de son partenariat avec la cimenterie Lafarge ; combinaison ou non d'approvisionnement sur la plateforme et avec la cimenterie et comment.
3. Préciser quelle alternative est choisie en matière de gestion de la ressource en eau, et pourquoi.
4. Préciser quelle alternative est choisie en matière de transport (CO<sub>2</sub> et e-méthanol), et pourquoi.

- 
5. Répondre à la demande d'étudier la faisabilité de produire de l'hydrogène pour un usage local.
  6. Répondre à la demande de travailler sur des partenariats avec les entreprises du périmètre pour la récupération de l'oxygène émit par l'électrolyse.
  7. Répondre (GIE Osiris) aux deux questions laissées sans réponses au sujet de la station d'épuration TREFLE : quels impacts des effluents aqueux sur le Rhône ? Et est-il prévu d'augmenter à moyen terme sa capacité ?
- 

**Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.**

---

1. Organiser une réunion publique de restitution (reddition des comptes) suite à la publication du présent bilan des garant.e.s et de la réponse d'Elyse Energy et de RTE.
  2. Si la décision est prise de poursuivre le projet eM-Rhône, proposer un dispositif de concertation continue et des modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique dans le respect des principes portés par la CNDP. Les garant.e.s insistent pour que le site internet dédié à la concertation ([www.em-rhone-concertation.fr](http://www.em-rhone-concertation.fr)) reste actif.
  3. Donner suites aux engagements pris par Elyse Energy lors de la concertation préalable en informant régulièrement le public des évolutions du projet en la matière (Cf. page 45).
  4. Rythmer la concertation continue par quelques temps forts afin de mettre en débat l'avancée du projet accompagnée des nouvelles informations. Sur chacun d'eux, une attention sera portée à l'accessibilité et à la pédagogie des informations transmises et sur un large temps d'expression du public. Les garant.e.s recommandent de s'appuyer de manière plus directe sur les élus locaux pour conduire cette concertation continue et mobiliser davantage les riverains tout en poursuivant la relation étroite avec le GIE OSIRIS.
  5. Approfondir la proposition formulée lors de la concertation préalable de créer un « corridor vert » à partir du talus de la friche actuelle en lien avec les entreprises à proximité et d'engager avec la plateforme et les industriels une réflexion sur une meilleure intégration paysagère et la préservation de la biodiversité à l'échelle de la plateforme.
  6. Continuer à contribuer activement aux synergies industrielles et à la dynamique territoriale en devenant « *un moteur de rénovation industrielle pour une chimie durable* » en poursuivant un dialogue territorial avec les acteurs économiques et institutionnels du territoire.
  7. Articuler la concertation réglementaire dit Fontaine, que RTE (réseau de transport d'électricité), co-maître d'ouvrage de ce projet, doit conduire, avec la concertation préalable qui se termine. Ces deux concertations sont complémentaires.
-



# Introduction

## Le projet, objet de la concertation

- **Responsable du projet eM-Rhône et décideurs impliqués :**

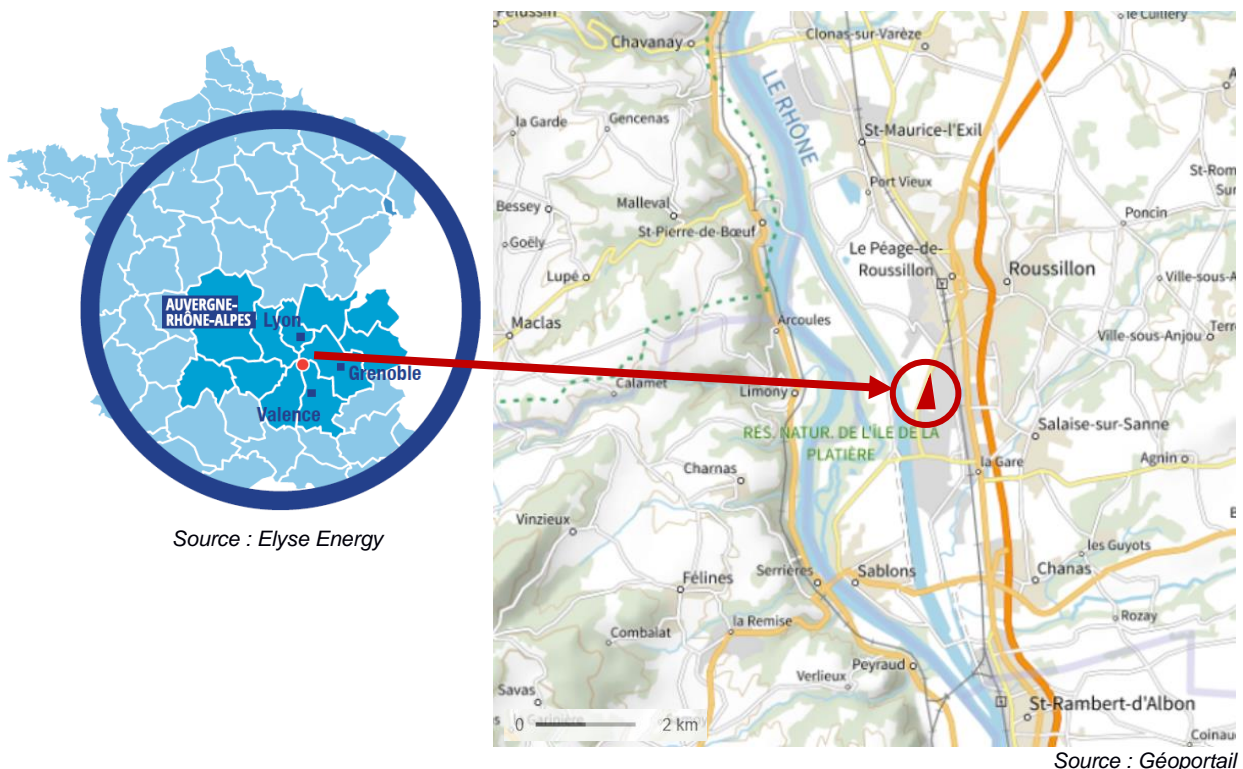
L'entreprise Elyse Energy est une PME industrielle française créée en 2020 à Lyon par deux grandes entreprises familiales françaises Falkor et Vol-V, spécialisées dans les énergies renouvelables. Elle conçoit, développe, finance, construit et exploite des usines de production de e-méthanol et e-biokérosène pour fournir des industriels, des transporteurs maritimes et aériens en molécules décarbonées.

Elle est actuellement implantée dans 6 villes de France et de la péninsule ibérique.

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur tout le territoire national. RTE serait responsable de l'acheminement de l'électricité vers un site de production qui nécessiterait la construction de deux ouvrages souterrains. Le raccordement au réseau serait une étape indispensable et un élément structurant du projet eM-Rhône, qui confère à RTE, en co-saisine, un rôle de co-maître d'ouvrage.

A l'issue de la concertation préalable, Elyse Energy décidera de poursuivre ou non son projet. L'entreprise pourra alors décider d'élaborer puis de déposer des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement auprès de la préfecture de l'Isère.

- **Plans de situation du projet :**



Le projet vise à s'implanter sur la plateforme chimique du Roussillon située dans la vallée du Rhône entre Lyon et Valence, dans la commune de Salaise-sur-Sanne (38). Plus précisément, le site envisagé est une ancienne carrière, un des derniers emplacements libres de la plateforme.

- **Objectifs du projet selon le porteur de projet**

Elyse Energy porte le projet eM-Rhône, en vue de participer aux objectifs européens et nationaux de lutte contre le changement climatique, qui visent une « sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables » (loi Energie-Climat de 2018). Pour cela, **le projet vise à produire une molécule « bas-carbone », le e-méthanol, qui a vocation à remplacer le méthanol d'origine fossile utilisé aujourd'hui dans l'industrie chimique et le transport maritime, deux secteurs difficilement décarbonables.**

Les autres objectifs avancés par le porteur de projet sont d'agir pour la souveraineté énergétique de la France (qui dépend aujourd'hui à 99% des importations pour sa consommation d'hydrocarbures) et pour la réindustrialisation du territoire français.

Le projet permettrait de produire **150 000 tonnes d'e-méthanol par an (soit 25% de la consommation actuelle de méthanol en France).**

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

#### Caractéristique du projet

Le projet comporterait **trois unités de production regroupées sur un même espace** :

- Une unité de captage et de traitement du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) des industriels de la plateforme, à laquelle s'ajouterait la cimenterie Lafarge du Teil, situé à 100 km au Sud, pour sécuriser les approvisionnements en CO<sub>2</sub> (besoin de 213 000 tonnes par an).
- Une unité de production d'hydrogène bas-carbone, qui vise à produire 29 000 tonnes par an (l'équivalent de 1 000 réservoirs de fusée Ariane) par électrolyse de l'eau. Cette unité nécessiterait une consommation importante d'eau (2,7 millions de m<sup>3</sup> par an) et d'électricité (puissance de 240 MW).
- Une unité de synthèse du méthanol (150 000 tonnes), à partir des molécules d'hydrogène (H<sub>2</sub>) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Pour répondre aux importants besoins électriques de ces process industriels, une **liaison électrique souterraine de 225 000 volts devrait être créée par RTE** pour raccorder le site au poste de Gampaloup situé à environ 5 km à l'Est du point de raccordement.



#### Invariants du projet

Elyse Energy a mis en avant un certain nombre d'invariants, sans lesquels ils ne seraient pas en mesure de réaliser leur projet, et pour lesquels il n'y a, par conséquent, pas d'alternatives possibles :

- Le choix du site d'implantation sur la plateforme chimique du Roussillon, qui lui offre des conditions d'accueil, de logistique, de mutualisation des services et de sécurité irremplaçable.
- Les objectifs annuels de production de 150 000 tonnes d'e-méthanol par an qui lui assurent un équilibre et une rentabilité économique.
- La certification bas-carbone sans laquelle leur molécule n'a pas de valeur sur le marché (et donc sur laquelle repose leur modèle économique).
- La mise en service du site envisagée fin 2027.
- Les synergies avec les industrielles de la plateforme et du territoire, sur lesquelles reposent leur organisation (captage du CO<sub>2</sub> notamment).



## Alternatives mis au débat

A l'inverse, un certain nombre d'alternatives ont été formalisées dans le dossier de concertation, dans l'optique d'en débattre avec le public :

- L'approvisionnement et le transport du CO<sub>2</sub>, avec 3 alternatives formalisées : import du CO<sub>2</sub> depuis une source extérieure à la plateforme, apport de 100% des besoins depuis la plateforme, ou mix entre les deux.
- Transport du e-méthanol avec 4 possibilité cumulables : canalisation, ferroviaire, fluvial et routier.
- Approvisionnement en eau avec 2 alternatives proposées au débat : prélèvement dans les nappes alluviales pour 100% des besoins, ou recours mixte au nappes et au recyclage de l'eau des autres industriels.

### • Coût

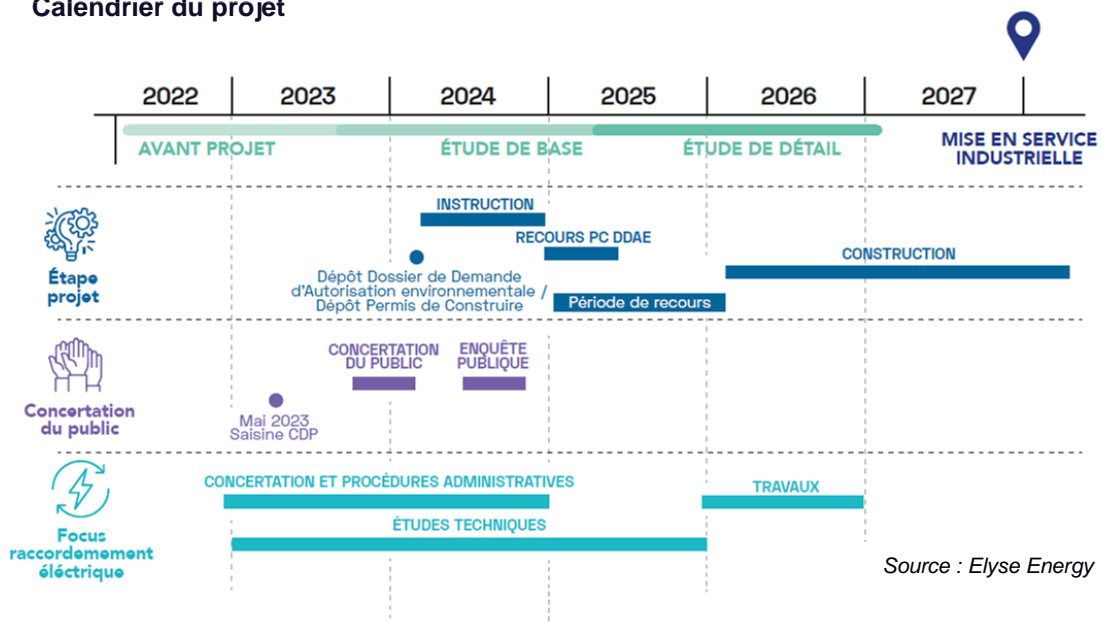
Le coût estimé du projet est de 700 millions d'euros HT, dont le financement serait principalement assuré par les fonds propres des deux principaux actionnaires de l'entreprise (Falkor et Vol-V) et par des emprunts bancaires (à hauteur de 50%).

### • Contexte du projet

Plusieurs éléments de contexte sont nécessaires pour la bonne compréhension du projet :

- La plateforme industrielle du Roussillon est gérée par le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Osiris qui regroupe une partie des industriels « historiques » de la plateforme. Elle offre aux entreprises présentes des services obligatoires (eau, vapeur, sécurité incendie...) et optionnels (gardiennage, cantine...). C'est une gouvernance spécifique voire unique en France.
- Au-delà de la plateforme chimique du Roussillon (historiquement la première plateforme industrielle en France en terme de superficie, de nombre d'employés et d'entreprises), le territoire accueille également un grand nombre d'entreprises industrielles, avec notamment la ZAC Inspira située directement au Sud de la plateforme (qui comprend le port industriel de Salaise-sur-Sanne) ainsi que la centrale nucléaire de Saint-Alban-Saint-Maurice-l'Exil (située à 8 km à vol d'oiseau).
- Le site envisagé est à proximité immédiate de l'île de la Platière, réserve naturelle nationale de 500 hectares, un des plus vastes ensembles naturels alluviaux du Rhône subsistant dans la moyenne vallée, comprenant des prairies et des boisements alluviaux. Les prélèvements en eau de la plateforme se font directement dans cette nappe alluviale.

### • Calendrier du projet



- **Schéma décisionnel**

Suite à la concertation préalable, Elyse Energy décidera ou non de poursuivre le projet eM-Rhône. Dans le cas où il confirme le projet, une phase d'instruction administrative se déroulera : dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, instruit par la préfecture, ainsi qu'un dossier de demande de permis de construire instruit par la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône. En ce qui concerne le projet de raccordement électrique mené par RTE, une concertation publique aura lieu avec tous les acteurs concernés (sous l'égide du Préfet) afin de définir le fuseau de moindre impact. Enfin, il est à noter qu'en ce qui concerne les enjeux de l'eau, Elyse Energy n'est pas entièrement décisionnaire, car les prélèvements en eau dans la nappe alluviale sont pris en charge par le GIE Osiris, gestionnaire de la plateforme chimique du Roussillon, et les autorisations de prélèvement sont définies dans le cadre du projet territorial de gestion de l'eau (PTGE) récemment élaboré et approuvé.

## La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Les États membres de l'Union Européenne, dont la France, encouragent la décarbonation des principaux secteurs émetteurs comme l'industrie et les transports. Cela se traduit par la promulgation de lois et de directives favorisant leur transition énergétique afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone pour 2050.

Pour accompagner la transformation de la production de carburants, requise pour atteindre les objectifs prescrits, plusieurs solutions émergent dont la production de molécules et carburants dits « bas-carbone », c'est-à-dire dont les émissions de gaz à effet de serre dues à la production et à l'utilisation de ces molécules et carburants sont très inférieures à leur comparatif issu de carbone fossile d'au moins 70 % d'abattement (conformément à la réglementation RED II). Le secteur des transports devra avoir réduit en 2030 de 14,5 % son intensité en gaz à effet de serre (GES) notamment grâce à l'utilisation des énergies renouvelables (directive RED III).

Face à ce contexte européen et national en faveur de ce type de projet, le scénario « absence de projet » n'était pas évident à mettre au débat. En outre, les alternatives au projet étaient très contraintes.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 7 juin 2023 la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L121.8 et a désigné M. Jonas Frossard et M. Jérôme Luccioni comme garants de la concertation, considérant que, au titre de l'article L 121-8 du Code de l'environnement, que ce projet a des impacts significatifs sur l'environnement et présente de très forts enjeux socio-économiques et d'aménagement du territoire. Lors de la séance plénière du 22 juin 2023, Mme Valérie Dejour et Mme Marion Thenet ont été nommées garantes en complément, faisant suite à la démission de M. Luccioni. Marion Thenet étant garante de la concertation préalable du projet E-CHO d'Elyse Energy sur le bassin de Lacq (qui s'est déroulée du 17 octobre 2023 au 17 janvier 2024), son rôle a été d'assurer un lien entre les deux projets sans être présente au cours de la concertation et des différents moments d'échanges.

## Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

### • Le rôle des garant.e.s

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet pour publication également sur leur site de la participation, publié officiellement par la CNDP et accessible à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentif à :

- La viabilité du modèle économique de cette petite entreprise industrielle française créée en 2020.
- La transparence et l'ouverture de l'information transmise par le porteur de projet.
- La clarté des informations et à la mobilisation de tous les publics
- La nature des besoins en eau et en électricité, notamment l'origine et les volumes d'eau prélevée.
- Les synergies envisagées avec les autres industriels de la plateforme, notamment sur le captage de CO<sub>2</sub>.
- Les risques et les impacts cumulés du fait de la coexistence de ce projet avec d'autres projets industriels sur la plateforme.

Dans le cadre d'une concertation préalable L 121-8, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, si le porteur de projet maintient son projet, une concertation dite continue est mise en place, également sous l'égide d'un ou deux garants CNDP.

## Le travail préparatoire des garant.e.s

En vue de préparer les modalités d'information et de participation du public, les garant.e.s ont conduit dans un premier temps une étude de contexte via la rencontre d'acteurs du territoire afin d'appréhender les principaux enjeux socio-économiques et environnementaux.

A l'issue de ces rencontres, des préconisations ont pu être posées et communiquées aux porteurs de projet afin de rendre le droit à l'information et la participation effectifs.

### Les résultats de l'étude de contexte

Entre leur nomination et fin septembre 2023, les garant.e.s ont rencontré 42 personnes ressources - élus, acteurs économiques, représentants d'institutions et services de l'Etat, associations environnementales, professionnels et citoyens. 15 personnes n'ont pas donné suite à une prise de contact par courriel pour une proposition d'échanges, d'information sur le processus de concertation, en amont de l'ouverture de celle-ci.

L'étude de contexte des garant.e.s (qui n'est pas publiée et reste un document de travail amont interne à la CNDP) a permis de confirmer les différents **enjeux du projet** :

- La compréhension du projet par les acteurs locaux et le niveau d'acceptation.
- Les principales ressources nécessaires au projet : électricité, eau, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et hydrogène (H<sub>2</sub>) ; ainsi que leurs modalités d'approvisionnement/transport.
- Les risques industriels et technologiques, pour lesquels il existe déjà localement une culture importante de la population.
- Les nuisances du projet (en particulier la circulation) et les incidences potentielles sur la santé.
- Les opportunités en lien avec la dynamique du territoire : emploi et compétences, mobilisation d'entreprises du territoire, synergies attendues, développement du fret ferroviaire.
- L'impact sur la biodiversité en lien avec l'implantation projetée à proximité immédiate (400 mètres à vol d'oiseaux) d'une réserve naturelle nationale de 500 hectares, l'île de la Platière, complexe milieu alluvial, dépendant du niveau des nappes souterraines dans lequel le projet compte puiser.

#### **Sur ces différents enjeux, les points d'attention suivants ont été relevés :**

- La prise en compte des différentes échelles du périmètre de la concertation : locale, intercommunale, mais également régionale voire nationale.
- La clarification du modèle économique de Elyse Energy et de ses partenaires financiers
- La prise en compte de l'avis et l'acceptation des riverains et des habitants face à un soutien fort au projet des élus locaux, de l'Etat et des acteurs économiques qui a tendance à écarter des avis divergents ;
- La participation du GIE OSIRIS aux réflexions sur la ressource en eau, en tant que gestionnaire et donc décisionnaire en matière de prélèvements d'eau sur la plateforme (Elyse Energy serait client du GIE pour s'approvisionner en eau).
- La présentation des synergies envisagées entre les industriels, qui ne semblent pas avoir été clairement présentées à tous les acteurs.
- La proximité de la centrale nucléaire de Saint-Alban-Saint-Maurice-l'Exil, qui nécessiterait de mobiliser la commission locale d'information (CLI).
- La clarification des besoins en consommation électrique et le rendement énergétique.
- Le maintien d'une ressource en eau suffisante pour les milieux naturels.
- L'impact du projet sur le trafic routier local avec une crainte exprimée d'accroître le trafic déjà très saturé.
- Les risques industriels.
- La biodiversité et les compensations éventuelles.
- Une superposition d'études et de documents de planification.

## L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

- **Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Les garant.e.s ont effectué des recommandations auprès d'Elyse Energy en charge du processus d'information et de participation.

Par décision lors de la séance plénière du 8 novembre 2023 la CNDP a validé le dossier de concertation et les modalités de la concertation préalable et a acté de la période de concertation du 4 décembre 2023 au 25 février 2024. Les modalités de la concertation avaient été travaillées suffisamment en amont et de manière étroite entre les équipes d'Elyse Energy et les garant.e.s en bénéficiant de l'avancée de la préparation pour le projet E-CHO (bassin Lacq/ proche Bordeaux), autre projet d'Elyse Energy avec une concertation qui a démarré juste avant le projet eM-Rhône.

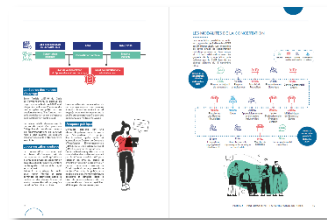
### Le calendrier et le périmètre de la concertation

Les garant.e.s ont demandé une durée de concertation préalable sur 3 mois, eu égard à l'ampleur du projet et une prise en compte de trois échelles de concertation :

- Intercommunale : la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ;
- Régionale : les départements de l'Isère, du Rhône, de la Drôme et de l'Ardèche en ce qui concerne la dynamique économique et le recours potentiel à des fournisseurs et sous-traitants locaux.
- Nationale : les enjeux de décarbonation du fret maritime et de la chimie.

### Les modalités d'information sur le projet

Le dossier de concertation de 86 pages et sa synthèse/plaquette de 12 pages ont été publiés en amont de la concertation. Ces deux documents ont été co-construits avec les garant.e.s et toutes les remarques qui ont été suggérées pour les améliorer ont été intégrées et prises en compte, grâce notamment à l'organisation de nombreuses réunions. Plusieurs ajustements ont été demandés par les garant.e.s, parmi lesquels :

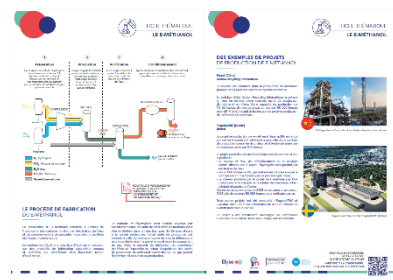


- Porter une attention particulière à la réalisation d'un dossier de concertation le plus pédagogique et accessible possible.
- Intégrer l'enjeu de sobriété dans le contexte règlementaire du projet lié au changement climatique.
- Intégrer un scénario « absence de projet » en précisant de manière transparente les avantages et inconvénients de cette possibilité sans tomber dans l'auto-promotion du projet.
- Détailler plusieurs alternatives concrètes pour chacune des principales thématiques à enjeux, où il existe de réelles marges de concertation : le volume d'eau utilisé et les solutions d'optimisation de la ressource / les choix de captage et d'approvisionnement en CO<sub>2</sub>/ la logistique et le transport du e-méthanol produit.
- Préciser, au même titre que pour le bilan carbone mis en avant par l'entreprise, le bilan énergétique global, avec notamment le rendement énergétique global du process industriel (cycle de vie du produit).
- Clarifier les transports de matière première et l'utilisation de la matière produite.
- Préciser l'origine du CO<sub>2</sub> et l'approvisionnement : le partenariat avec la cimenterie Lafarge, à environ 120-150 km de la plateforme plus au Sud (Drôme).
- Apporter des éclairages sur la nature des risques et pollutions pour une meilleure compréhension.

## Fiches thématiques

**7 fiches thématiques**, en annexe du dossier de concertation, mises à disposition sur le site internet, ont vocation à compléter le dossier avec des informations et données complémentaires sur des thèmes particuliers :

- Le e-méthanol
- L'hydrogène
- Le captage de CO<sub>2</sub>
- Le bilan carbone
- La ressource en eau
- Les risques industriels
- Les enjeux socio-économiques du projet



## Site internet dédié

Un site internet dédié ([www.em-rhone-concertation.fr](http://www.em-rhone-concertation.fr)) a rassemblé tous les documents d'information sur le projet ainsi que :

- Une présentation du projet découpée en différentes parties : les acteurs du projet, le contexte, le projet, le site, le raccordement électrique, les ressources nécessaires au projet, les scénarios alternatifs, le calendrier, les études, les retombées pour le territoire.
- Une présentation des modalités de la concertation avec une présentation de la CNDP et des garant.e.s.
- Une vidéo pédagogique pour présenter le projet en bref. Cette vidéo a également été utilisée en introduction des réunions publiques.
- Une rubrique « La foire aux questions » qui permet d'aborder différentes thématiques comme le porteur de projet, la réglementation, les molécules, le projet, le raccordement...
- Une rubrique permettant d'avoir les différents contacts des garant.e.s.
- Les comptes rendus, le replay et le support de présentation de tous les ateliers et réunions publiques.



## Le registre de contributions dématérialisé

Sur la page d'accueil « Le registre en ligne », le public pouvait faire ses contributions visibles de tout le monde avec les réponses sous un fichier indépendant réalisées tous les 15 jours. Il a été demandé par les garant.e.s de porter une attention particulière à la réponse à toutes les questions, dans des délais suffisamment réactifs.

## Les cahiers d'acteurs

Les cahiers d'acteurs permettaient de recueillir les contributions écrites des personnes morales (collectivités locales, associations, chambres consulaires, syndicats professionnels, industriels, organismes publics, parapublics ou privés).

## Les autres moyens de s'informer et de contribuer hors plateforme numérique

Afin de ne pas limiter la possibilité de contribuer uniquement par voie numérique, les citoyen.ne.s pouvaient participer à la concertation en déposant leurs contributions :



- Sur un registre papier qui a été mis à disposition avec le dossier de concertation : en mairies de Saint-Maurice-l'Exil, Vienne, Salaise-Sur-Sanne, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Serrières, Chanas, Agnin, Ville-sous-Anjou ; au siège de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône et lors des événements de concertation.
- Sur une messagerie vocale gratuite ouverte pendant toute la durée de la concertation préalable (avec retranscription systématique sur le registre numérique).

### Les réunions et ateliers publics

#### **Plusieurs recommandations ont été formulées par les garant.e.s :**

- Permettre une participation en distanciel à toutes les rencontres organisées afin de pouvoir capter un public plus éloigné du site. Cette concertation touche un sujet d'envergure nationale, il apparaissait important de pouvoir capter un public plus large. De la même manière, ces réunions ont été enregistrées afin de permettre au public de pouvoir les visionner durant toute la période de la concertation.
- Proposer des ateliers sur toutes les thématiques clefs du projet, afin d'approfondir de manière collective les sujets importants, avec une animation de type participative favorisant les contributions des participants.
- Déployer des dispositifs permettant d'aller vers tous les publics pour s'assurer d'une diversité de points de vue, avec une attention particulière aux jeunes, en profitant de la présence du lycée professionnel à côté de la plateforme industrielle et en allant aussi voir des étudiants.

#### **Pour répondre à ces recommandations, plusieurs rencontres ont été organisées :**

- 2 forums participatifs (au lancement et à la clôture de la concertation)
- 1 conférence débat sur l'eau
- 4 ateliers thématiques : risques et nuisances ; approvisionnement et raccordement électrique ; biodiversité et intégration paysagère ; contribution à la dynamique économique du territoire et synergies.
- 6 stands mobiles sur les marchés (Péage-Roussillon et Serrière), dans la galerie commerciale de carrefour, à la médiathèque de Salaise-sur-Sanne, sur la plateforme du Roussillon et auprès des étudiants de Centrale Lyon.
- 4 petits-déjeuners à destination de publics cibles : acteurs institutionnels à Vienne et à Lyon, salariés sur la plateforme, jeunes dans le lycée professionnel à côté de la plateforme.

### Les modalités d'information et de communication

Au-delà de la publicité réglementaire à réaliser au niveau local et national, les garant.e.s ont recommandé d'utiliser tous les médias existants et facilement accessibles aux différents publics : presse locale, radios, affichages, et de s'appuyer sur les collectivités locales pour faire le relais de l'information. Il a également été demandé de faire un boitage de l'information auprès des riverains du site du projet.

Pour répondre à ces recommandations, plusieurs actions de communications ont été déployées :

- 11 affichages réglementaires ont été effectués le 17 novembre 2023 dans les mairies ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, et 3 annonces légales ont été publiées : 1 parution dans L'Essor Isère, le 17 novembre 2023 ; 1 parution dans Le Dauphiné Libéré, le 20 novembre 2023 ; 1 parution dans Les Echos, le 20 novembre 2023.
- Deux encarts presse ont été achetés dans l'Essor Isère et Le Dauphiné Libéré pour mobiliser à l'occasion des différentes rencontres à venir. Ces encarts presse ont été publiés le 24 novembre 2023 et le 29 novembre 2023 pour inciter le public à s'informer sur le projet et sur le programme de la concertation.



- Une campagne radio a été organisée sur France Bleu Isère. Cette campagne était composée de 34 spots publicitaires (de 25 secondes) informant sur le principe du projet ainsi que sur les dates de la concertation. Ils ont été diffusés du 3 janvier au 13 janvier 2024, du mercredi au samedi entre 6h30 et 12h et entre 16h30 et 19h.
- 6 panneaux d'exposition ont été réalisés et utilisés pendant les différentes rencontres.
- Un kit de communication (papier et numérique) a été transmis à la communauté de communes et aux mairies, comprenant : un registre de contribution, 5 affiches, 50 flyers, 1 affiche légale, 1 dossier de concertation et 1 livret de fiches thématiques. Une version dématérialisée du kit a été transmise à l'ensemble des communes et au siège de l'intercommunalité pour effectuer un relai de la communication dédiée à la concertation sur les sites internet respectifs dès le 22 novembre 2023. Cette communication a également été relayée par la médiathèque de Salaise-sur-Sanne.
- Un flyer qui a été boîté sur les communes riveraines du projet, en ciblant en priorité les centres bourgs et les zones voisines du projet (Saint-Maurice-l'Exil, Sablons, Serrières, Le Péage-de-Roussillon, Chanas). Environ 1 000 flyers ont été distribués du 24 au 25 janvier afin d'informer la population de la démarche de concertation en cours de déploiement. 280 flyers ont également été distribués dans les lieux publics et commerces des 10 communes (médiathèque, boulangerie, etc.). 17 affiches ont été apposées dans les lieux publics et commerces des principales communes (hors mairies, affichages municipaux et bâtiments communaux). Une dizaine d'affiches ont été récupérées par le GIE. Ce boitage a été fait dans un second temps pour compenser le manque de participation, Elyse ne souhaitant pas initialement le réaliser pour des éviter une surconsommation de papier.



- **La prise en compte des recommandations par le/la responsable du projet**

Les relations de travail avec le porteur du projet - Elyse Energy - se sont établies dans une volonté de travailler en bonne intelligence, dans la transparence et la sincérité des informations transmises et échangées. Les documents, informations nous ont été communiqués chemin-faisant sans difficultés. Des points ont été mis en place dès le départ, puis à intervalle très régulier pour l'élaboration du dossier de concertation et des modalités de la concertation. Le porteur de projet a été à l'écoute des recommandations des garant.e.s qu'il a mis en œuvre. Il a également porté une attention particulière sur la pédagogie et l'accessibilité des documents à tous les publics.

La mise en place en parallèle de la concertation avec le projet E-CHO sur le bassin de Lacq avec Marion Thenet garante sur les deux projets a facilité l'avancement du dossier de concertation et des modalités de concertation. Les garant.e.s sont toutefois resté.e.s vigilant.e.s à ne pas gommer les différences entre les deux projets, notamment sur le contexte territorial, socio-économique, environnemental, politique.

### **Le dispositif de concertation :**

---

100 affiches, 1 000 flyers diffusés, 1 000 flyers distribués dans la boîte aux lettres des riverains

---

5 encarts presse, 34 annonces radio

---

2 réunions publiques

---

15 autres rencontres publiques (5 ateliers thématiques, 6 débats mobiles, 4 petits déjeuners)

---

1 site Internet spécifique sur le projet eM-Rhône (indépendant du site du maître d'ouvrage)

## Avis sur le déroulement de la concertation

### Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Elyse Energy, maître d'ouvrage du projet eM-Rhône a défini un **processus de pilotage et de mise en oeuvre de la concertation préalable qui a engagé fortement et largement ses équipes.**

- **Des informations claires, pédagogiques et complètes mises à la disposition de tout public**

Au regard du projet, de sa complexité pour des non-initiés à l'industrie, à ses process et aux terminologies, le dossier de concertation a permis une accessibilité aux données et informations clefs. Les fiches techniques (7) mises en annexe du dossier de concertation sur les invariants du projet sont claires avec de nombreux schémas et un **effort évident de clarification et de pédagogie.**

Le **dossier de concertation** est un document de 93 pages intégrant un glossaire. Il est accompagné de **sept fiches techniques**, chacune d'environ 4 pages. Ces documents sont très accessibles, couleurs, dessins, schémas avec même une intégration « type bande dessinée » pour faciliter la lecture des fiches. L'opportunité du projet a été décrite et des alternatives ont été intégrées dont l'option « zéro ». Les décideurs ont été identifiés. Le coût global du projet, les financements, les impacts socio-économiques, environnementaux, les risques et nuisances... ont bien été présentés.

L'information sur la concertation et le projet a été assurée par **cinq supports clés** : le dossier de concertation, les sept fiches techniques, le site Internet (plateforme participative dédiée au projet eM-Rhône), une vidéo de présentation du « projet en bref » sur le site Internet (page d'accueil) et une synthèse sous forme de plaquette.

Les **supports ont été mis à disposition du public dans les lieux de concertation.** Ils étaient également disponibles et consultables en version papier à chacune des rencontres organisées dans le cadre de la concertation. Le public a également eu la possibilité de les consulter et de les télécharger sur la plateforme participative dédiée au projet : <https://www.em-rhone-concertation.fr>

Le site, assez simple et ergonomique, intégrait une **page d'actualités** permettant de suivre les rencontres déjà réalisées et celles à venir.

Cet **effort de pédagogie** a été un fil rouge de cette concertation préalable avec le choix du maître d'ouvrage d'animer chaque rencontre avec au moins deux membres de l'équipe, ayant des compétences au plus près des sujets mis au débat. Cet effort a été également très important lors des concertations mobiles (marchés, événements, ...). Les équipes d'Elyse Energy sont vraiment aller au-devant des publics et se sont rendues très disponibles. C'est un point à souligner.

Afin de **ne pas limiter la possibilité de contribuer uniquement par voie numérique**, le public pouvait participer à la **concertation en déposant leurs contributions** :

- Sur un registre papier qui a été mis à disposition avec le dossier de concertation : en mairies de Saint-Maurice-l'Exil, Vienne, Salaise-Sur-Sanne, Péage de Roussillon, Roussillon, Sablons, Serrières, Chanas, Agnin, Ville-sous-Anjou ; au siège de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône et lors des événements de concertation.
- Sur une messagerie vocale gratuite ouverte pendant toute la durée de la concertation préalable (avec retranscription systématique sur le registre numérique).

**Chaque rencontre a été enregistrée et filmée, avec la possibilité de consulter la vidéo sur le site dédié.**

**Chaque rencontre était également accessible en visio (en live).**

- **Une relance de l'information après un mois de concertation**

**Après un mois de concertation**, le constat collectif (en présence des garants) a été fait d'une participation très faible. En réponse, Elyse Energy a accepté d'élargir l'information par un **boîtage auprès des riverains** dans les secteurs clefs (choisis avec les garants). Une relance de l'information a aussi été effectuée par différents biais (y compris auprès des communes). Les communes proches ont toutes été sollicitées en amont de la concertation et ont toutes été relays de l'information.

- **Des études spécifiques ont été mises à disposition du public, avec la volonté que le site soit un lieu partagé de ressources**

Les études mises à disposition sur le site internet dédié à la concertation concernent : l'état initial environnemental et l'évaluation environnementale (faune et flore ; ERC (éviter réduire, compenser)) ; une étude sur l'eau ; des études relatives au milieu physique ; une étude sur la logistique de transport.

D'autres études relatives au milieu humain ont été lancées en automne 2023 mais n'étaient pas terminées durant la concertation (paysage et architecture ; qualité de l'air et de l'odeur ; bruit). **Le maître d'ouvrage s'est engagé à rendre accessible les résultats de ces études sur la plateforme participative.**

- **Une mise en place de la concertation en cohérence avec les modalités amont définies et validées**

**Que ce soit l'annonce légale, les affichages, la plateforme dédiée à la concertation, etc., ces informations ont été mises en place suffisamment en amont du lancement de la concertation préalable.**

Les lieux fixés pour la concertation ont été respectés, sachant que les ateliers se sont tous déroulés dans une salle mise à disposition par le GIE OSIRIS à côté de la plateforme. Cet espace (espace KEMIO) a été un espace pouvant accueillir facilement et agréablement tout public. L'organisation logistique de la concertation s'est déroulée dans un esprit de bienveillance et d'accueil.

- **Un périmètre territorial large pour cibler des publics pluriels et/ou spécifiques**

Des stands mobiles ont été prévus hors du périmètre proche de la plateforme : marchés, centres commerciaux et petits-déjeuners sur Vienne et Lyon, ainsi qu'une rencontre avec l'Ecole centrale de Lyon (en remplacement de celle prévue sur Grenoble avec l'accord des garant.e.s).

- **Des panneaux d'exposition**

Afin d'exposer les éléments clés du projet, 6 panneaux d'exposition ont été réalisés et exposés lors des différentes rencontres comme supports présentant de manière synthétique et pédagogique le projet y compris le raccordement électrique, et son intégration dans l'écosystème local.

Lors du forum de lancement, le public a eu la possibilité de cheminer dans l'espace KEMIO, autour de stands regroupant les panneaux d'exposition par thématique et permettant également de rencontrer les équipes d'Elyse Energy et de RTE pour des échanges plus informels.

- **Un forum de clôture présentant les premiers enseignements de la concertation**

Le forum de clôture a permis de mesurer le chemin parcouru depuis le démarrage de la concertation, en mettant en évidence les premiers enseignements du point de vue du maître d'ouvrage, tout en poursuivant les échanges, questions, débats autour de ceux-ci et/ou d'autres sujets.

Comme pour chaque rencontre un moment de convivialité simple était proposé à l'issue de la réunion, permettant de poursuivre des échanges de manière plus informelle.

- **En synthèse, du point de vue des garants : le droit à l'information a été effectif**
- Le dispositif d'information a été à la fois **large et pluriel** :
  - En amont, l'information s'est déclinée de manière orale, écrite, visuelle, numérique et territorialisée.
  - Au cours de la démarche de concertation : l'information a été régulière et récurrente en cherchant à « coller » aux réalités de la démarche de concertation et en s'adaptant.
- **L'information est de qualité** : tant par les supports proposés que par les précisions apportées tout au long de la concertation. Lors des derniers ateliers, la présentation du projet avant les échanges a permis d'actualiser les informations et de « donner à voir » l'avancée des débats sur le projet.
- L'information **a permis des niveaux de lecture différents**.
- **L'équipe d'Elyse Energy a été présente à chaque rencontre** pour expliquer de manière didactique le projet et pour répondre aux questions. Lors des ateliers, rencontres, concertations mobiles, aucune question n'a été écartée.
- Elyse Energy a été **sincère et transparente** dans les informations données. Quand l'équipe n'avait pas la réponse, à chaque fois, cela a été dit clairement et une réponse a été apportée par la suite, soit en cours de concertation, soit dans les comptes-rendus.
- Les ateliers ont tous fait l'objet d'un **compte-rendu** littéral et les **réponses** aux questions et avis déposés sur la plateforme ont été apportées dans les temps de la concertation, y compris pour les cahiers d'acteurs.

**Le seul point de vigilance** des garant.e.s concerne les difficultés rencontrées par la plateforme participative qui a subi une forme de piratage (toujours en cours), en ayant été identifié comme site malveillant, et par l'absence de compte-rendu pour les événements avec le lycée professionnel et l'Ecole centrale de Lyon (étudiants), dans la mesure où ces rencontres avec des jeunes ont montré l'ouverture du maître d'ouvrage vers d'autres publics, souvent difficiles à mobiliser.

## Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

### Quelques chiffres clefs de la concertation :

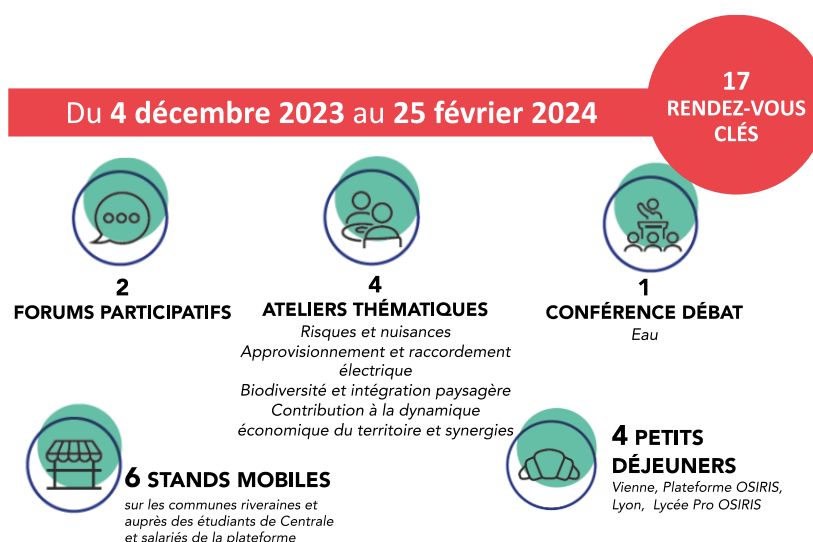
**420 participants au global** dont 310 en concertation mobile, 92 aux 4 petits-déjeuners dont 64 avec le lycée professionnel, 9 à la conférence-débat sur l'eau et 9 pour l'ensemble des 4 ateliers (présentiel et visio)

**Visionnage YouTube** : 159

**629 connexions** au site internet pour un temps moyen passé sur le site de 2'42" par visite.

**11 contributions** : aucune contribution sur la messagerie vocale, mais 11 sur le registre de contribution numérique et 0 sur les registres papier

**4 cahiers d'acteurs déposés**



**La concertation préalable du projet eM-Rhône s'est déroulée du 4 décembre 2023 au 25 février 2024.**

**La concertation a été rythmée par l'organisation de 17 temps de rencontres**, sur les 18 prévus (un atelier annulé, puis regroupé avec un autre atelier thématique faute de participants inscrits, en présentiel et visio) conjuguant ateliers, concertations mobiles, petits-déjeuners dans un périmètre en proximité de la plateforme industrielle Les Roches-Roussillon, autour de la plateforme dans un rayon de 10 km et plus largement dans quelques lieux précis (Vienne, Lyon).

Cette concertation préalable sur un projet industriel au sein d'une plateforme industrielle, site SEVESO et donc protégé, cherchait à mobiliser un panel large de riverains et d'acteurs pour s'exprimer en proposant une pluralité de modalités participatives.

- **Sur la mobilisation du public, un constat : une participation très faible malgré des dispositifs d'échange pluriels et une information largement relayée**

Pour rappel, le GIE OSIRIS (gouvernance de la plateforme industrielle Roches-Roussillon) a largement joué un rôle de relais et d'appui à cette concertation : mise à disposition d'un espace et de moyens techniques et humains ; présence et mobilisation ; relais d'information....



- Sept ateliers se sont déroulés dans l'espace KEMIO pour accueillir tous publics. Sur ces ateliers, il y a eu très peu de participants, y compris en visio : entre 1 et 6 personnes, avec plusieurs participants qui sont régulièrement venus, à l'exception des forums de lancement et de clôture qui ont mobilisés davantage, notamment les élus locaux (communes ou intercommunalité, député) ainsi que les représentants d'institutions/organisations.
- Un atelier a été supprimé fin décembre après discussion entre Elyse Energy et les garant.e.s faute de participants et a été décalé en janvier, en l'articulant à un autre atelier. Comme il s'agissait de l'atelier sur le raccordement électrique, par RTE (réseau de transport d'électricité), il était essentiel de le maintenir.
- Lors des concertations mobiles, le public/les riverains ont été plus nombreux et ont montré un intérêt évident pour le projet : la plateforme industrielle fait « partie du paysage ». Les thématiques les plus mises en avant sont « l'emploi » ; l'énergie versus changement climatique (décarbonation) ; les nuisances.
- La concertation mobile qui s'est tenu devant l'entrée de la cantine de la plateforme industrielle a confirmé l'intérêt des personnes travaillant sur la plateforme pour le projet. Nombreux étaient celles et ceux qui avaient déjà entendu parler du projet avec souvent une préoccupation sur le nombre d'emplois que le projet va générer et un souhait exprimé pour que le projet s'installe.
- La rencontre avec le lycée professionnel François Verguin est celle qui a réuni le plus de monde : la salle KEMIO était comble, les jeunes étaient accompagnés de leurs professeurs et de nombreuses questions ont été posées, y compris par quelques jeunes.
- Les petits déjeuners (quatre, dont l'un proche de Vienne et l'autre dans Lyon) ont permis d'aller à la rencontre d'acteurs ciblés comme : le pôle de compétitivité Tenerrdis sur la transition énergétique situé sur Grenoble dans lequel Elyse Energy est présente ; la Chambre de commerce et d'Industrie ; le Conseil de développement du Nord Isère ; un représentant du Port de Salaise-sur-Sanne ; des élus locaux qui n'étaient pas dans le premier périmètre de la concertation ; les employés et industriels de la plateforme OSIRIS...
- Certaines entreprises industrielles se sont mobilisées, ainsi qu'un représentant syndical.
- Une association locale « Vivre ICI Environnement » a participé à plusieurs rencontres sans avoir réussi à mobiliser largement auprès de ses adhérents et n'a pas souhaité continuer à contribuer lors des ateliers, jugeant que la très faible mobilisation et notamment l'absence des industriels lors de l'atelier sur les synergies industrielles n'était pas acceptable. Sur les trois membres présents à cet atelier, l'un est parti. Cette association a remis en cause la démarche même de la concertation, par l'envoi d'un message électronique aux garant.e.s.
- Quatre cahiers d'acteurs ont été déposés : association FNE (France Nature Environnement de l'Isère) ; le SCoT (syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale) des Rives du Rhône ; la zone industrielle Inspira qui jouxte la plateforme industrielle OSIRIS ; la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- La rencontre avec l'Ecole Centrale de Lyon a été organisée au dernier moment avec l'accord des garant.e.s, en remplacement d'un stand mobile sur Grenoble, qui n'avait pas reçu de confirmation d'emplacement. Cela souligne l'agilité d'Elyse Energy et sa volonté de répondre aux modalités de la concertation. Cette rencontre au sein de l'Ecole Centrale de Lyon s'est greffée à un événement organisé par les étudiants (forum sur la transition écologique/propositions de stages). Cet événement a permis à Elyse Energy de poursuivre une information large qui a reçu cependant peu d'échos chez les étudiants.
- La messagerie vocale n'a pas été utilisée.
- Les garant.e.s n'ont reçu que trois messages par voie électronique de l'association locale « Vivre ICI Environnement ».

Les dispositifs qui ont été les plus importants en termes d'information sont : la plateforme participative (site Internet) et les concertations mobiles, notamment les marchés, le centre commercial et la cantine.

A la fin de chaque rencontre, les informations étaient données sur les prochains temps de la concertation.

- **Les décideurs publics ont été présents et se sont exprimés en faveur du projet**

L'étude de contexte des garant.e.s avaient mis en évidence un accueil très favorable pour le projet eM-Rhône. Pour information, Elyse Energy a rencontré en amont la grande majorité des acteurs locaux.

La concertation a confirmé ce positionnement de tous les élus et décideurs locaux qui ont participé et qui se sont exprimés. L'arrivée de ce projet vient conforter la plateforme industrielle ainsi que les projets de territoire (à différentes échelles du territoire, y compris sur le SCoT des Rives du Rhône). Le projet renforce les synergies à la fois territoriales et industrielles sur le bassin, qui s'étend jusqu'à la Vallée de la Chimie proche de Lyon Métropole. Le projet est porteur d'emplois productifs directs et indirects, en cohérence avec les orientations du territoire. Il répond également aux orientations de transition écologique, locale, nationale et européenne.

- **Des formats d'échange calibrés pour une participation plus large :**

Au vu de la **participation très faible aux ateliers**, les formats d'échange peuvent être considérés *a posteriori* comme « surdimensionnés ». Pour autant Elyse Energy, le maître d'ouvrage, est resté engagé jusqu'à la fin de la concertation : moyens mis en œuvre, implication aux événements, réponses aux questions, disponibilité...

Nous avons constaté que les rencontres ont rassemblé plus d'hommes que de femmes.

Les **échanges d'arguments ont cependant été réels** avec une qualité et pertinence des questions et des apports parfois surprenants par la précision des questions et par la connaissance technique de certains participants, intéressés par le projet et cherchant à la fois à mieux comprendre et s'approprier le projet.

Il a donc été **difficile d'être en situation de « production collective »** dans les ateliers et/ou rencontres. Les échanges sont restés pour l'essentiel sous forme de « questions/réponses ».

Il est cependant dommage que la rencontre avec le lycée François Verguin n'ait pas été organisée autrement, en s'appuyant sur le nombre d'élèves présents pour les amener à « produire », à interagir plus facilement et plus librement.

Les concertations mobiles ont permis essentiellement d'informer plus que de mobiliser ou de participer. L'équipe d'Elyse Energy, comme déjà souligné précédemment, s'est rendu disponible pour chaque événement et est allée au-devant des publics, pour favoriser l'échange.

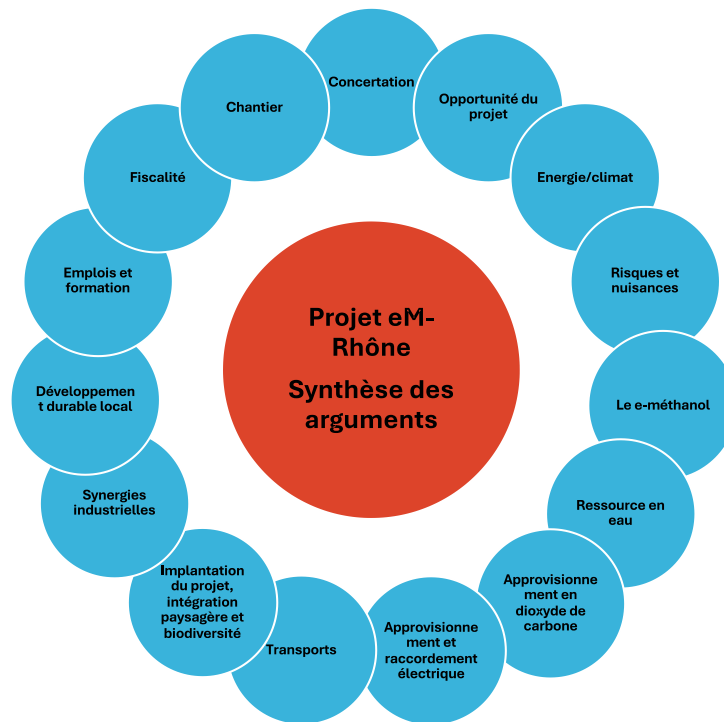
- **En synthèse**

La concertation s'est déroulée selon les modalités prévues. L'information a été largement déployée. Les changements chemin-faisant ont été discutés avec les garant.e.s.

Le maître d'ouvrage (Elyse Energy mais également RTE) a sincèrement et clairement répondu aux questions ou observations et s'est montré accessible et disponible. Si l'équipe n'avait pas la réponse, celle-ci était apportée par la suite. L'équipe s'est mobilisée autour de chaque atelier, au regard des sujets abordés. Cela a permis aussi de rencontrer un grand nombre de membres d'Elyse Energy, y compris les associés et fondateurs. Ce point est à souligner car cela a mis en évidence une dynamique humaine autour du projet.

Les questions, souvent très pointues lors des ateliers, malgré la faible participation, ont été riches et ont aidé à ouvrir les réflexions. Elles ont amené l'équipe d'Elyse Energy à affiner chemin-faisant sa pédagogie, ses réponses et d'une certaine manière à faire émerger un projet plus précis, en mettant en évidence des sujets clefs, et des attentes autour des alternatives présentées (captation carbone ; transports et multimodalité ; ressource en eau ; intégration paysagère et biodiversité notamment).

## Synthèse des arguments exprimés



## Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

### • Concertation

Des remarques ont été formulées en atelier sur la **faible participation**, qui en a découragé certains à participer eux-mêmes : « *nous sommes sidérés du peu d'intérêt manifesté par la population au regard du projet considéré, et lorsque nous utilisons le terme "population", il convient d'y inclure politiques, institutionnels, industriels, associatifs, riverains, etc. peu enclins à se manifester.* »

Cette faible participation a amené l'association Vivre Ici Environnement à remettre en question la **légitimité de cette concertation**, dans laquelle, selon eux, le droit à la participation n'était, de ce fait, pas entièrement respecté : « *lors des réunions auxquelles nous avons assisté, il y avait très souvent, pour ne pas dire toujours, davantage de personnes agissant au nom de la commission ou de l'industriel Elyse Energy que de public présent.* »,

Les garant.e.s CNDP ont répondu à ces remarques, en tant que tiers-neutres et indépendants du porteur de projet, en précisant que des moyens importants ont été déployés par Elyse Energy pour mobiliser, informer et faire participer les habitants. En effet, s'il y a une obligation de moyens (qui a été respectée), il n'y a en revanche pas d'obligation de résultats : garantir le droit à l'information et à la participation ne signifie pas forcer les gens à participer, mais compléter les modalités participatives classiques, par des modalités qui permettent d'aller à la rencontre de publics diversifiés, ce qui a été fait, notamment lors des débats mobiles et lors de la rencontre dans le lycée.

Enfin, certains participants se sont exprimés sur la forme de cette concertation : un participant a trouvé le dossier de concertation « indigeste », d'autres ont regretté la décision de reporter l'atelier du 21 décembre à la suite d'une absence d'inscrits à cet atelier, ou le fait que le site de la concertation était bloqué par certains antivirus. D'autres participants ont, à l'inverse, trouvé le site riche et très intéressant.

## • Opportunité du projet

Deux principales familles d'arguments **en faveur du projet** ont été exprimées lors de la concertation :

- La décarbonation de l'industrie, à laquelle le projet eM-Rhône compte contribuer au niveau national, est perçue comme une nécessité pour répondre aux enjeux de transition énergétique et climatique : *« c'est une bonne chose que ce projet voit le jour. On a besoin de trouver des solutions pour l'avenir »*. Il doit à ce titre être exemplaire pour devenir un *« moteur de rénovation industrielle pour une chimie durable »*.
- Ce projet est également perçu comme un atout pour renforcer le dynamisme territorial, dans une logique de synergie avec les entreprises locales, avec une implantation au sein de la plateforme industrielle du Roussillon qui semble très cohérente. Ce projet *« deviendra un acteur majeur de l'écosystème économique local autour duquel pourront venir se greffer d'autres programmes industriels d'envergure. »*

Deux familles d'arguments viennent nuancer et apporter **des divergences** par rapport au projet :

- Une opposition à tout projet industriel supplémentaire dans le secteur (pas le projet eM-Rhône de manière spécifique) avec le sentiment d'être un territoire sacrifié à l'industrie où les riverains subissent des nuisances au quotidien : *« on en a ras-le-bol des usines. On s'est installé ici il y a 60 ans. A l'époque, il n'y avait rien. Aujourd'hui, il n'y a que ça, avec beaucoup de bruit au quotidien »*. Argument auquel Elyse Energy répond que le site envisagé, situé dans la plateforme chimique du Roussillon, a de toute manière vocation à accueillir un projet industriel à court ou moyen terme, avec une usine à la clef qui pourrait être pire en termes de nuisances pour les habitants.
- Un questionnement sur l'opportunité du projet au vu de sa consommation importante en eau et électricité, et du faible rendement énergétique du processus de production d'hydrogène (40%), auquel le porteur de projet répond en précisant qu'il existe des marges importantes de progression / amélioration pour diminuer les consommations d'eau, et pour améliorer le rendement énergétique du procédé industriel, et en faisant des propositions allant dans ce sens (cf. ci-après).

Entre ces deux extrêmes, il y a eu plusieurs expressions du public :

- *« On a parfois l'impression qu'il y a un chantage : pollutions contre emplois. Mais si votre projet est écologique et génère de l'emploi, c'est bon non ? »*
- *« Une usine de plus ou de moins, ça ne changera pas grand-chose ! »*
- *« Tant que ça ne pollue pas plus que les usines actuelles, ça va. »*
- *« C'est un bon projet, mais au final, il y aura toujours des risques et des nuisances pour les riverains. »*
- *« Ça reste une goutte d'eau face au développement mondial du pétrole. »*

## • Energie / climat

Les questions de la consommation d'électricité induite par le projet, et plus largement celle du bilan énergétique global, ont été abordées tout au long de la concertation :

- Le **rendement énergétique**, évalué au minimum à 40% par Elyse Energy, a semblé très faible pour rendre acceptable ce type de projet pour certain.e.s participant.e.s ;
- La **consommation importante en électricité** pour produire l'hydrogène, à la fois en termes de quantité et de puissance ont laissé perplexe d'autres participant.e.s quant à la pertinence d'un tel projet ;
- Cela a fait ressortir des questionnements sur la **nature et la provenance de l'électricité** qui serait consommée, avec une demande de privilégier l'électricité issue d'énergies renouvelables.
- Une interrogation a également été formulée sur le **facteur de charge** (nombre d'heures pendant laquelle l'unité de production appelle de l'énergie) et sur la priorisation des besoins en électricité lors des ruptures d'approvisionnement lorsque le Rhône surchauffe et que la centrale nucléaire ne peut plus fonctionner.

- Un participant s'est questionné sur la viabilité du projet face aux aléas de **variations des prix de l'électricité** : « *que se passerait-il si le prix de l'énergie continuait de grimper ? Quelle est la viabilité de vos investissements (et ceux de RTE) si la hausse est continue ?* »
- Un autre participant s'est questionné sur les réels bienfaits du projet sur le changement climatique et sur l'évaluation de cela : « *une analyse en cycle de vie a-t-elle été réalisée ?* »

#### Réponses d'Elyse Energy :

Elyse Energy précise ses **besoins en énergie** : la consommation en électricité concerne essentiellement l'unité de production d'hydrogène bas-carbone par électrolyse de l'eau. Par ailleurs, une énergie thermique est également nécessaire, en bien moindre quantité, pour la purification du méthanol produit et, éventuellement, pour l'unité de captage de CO<sub>2</sub> (selon la technologie retenue). Le **rendement énergétique**, correspondant au rapport entre la quantité d'énergie contenue dans le méthanol produit et la quantité d'énergie consommée lors de son procédé de fabrication, est en effet aujourd'hui bas : il est évalué à ce jour à 40%, mais les besoins et le rendement énergétique du projet seront régulièrement évalués en cours du projet en fonction des études réalisées et réévalués à l'aune de la sélection progressive des technologies, avec l'objectif de les optimiser pour améliorer le rendement. Il est à noter également que ce faible rendement est la raison pour laquelle cette molécule est réservée aux secteurs n'ayant pas d'autres alternatives pour être décarboné : la chimie, qui aura toujours besoin de méthanol pour ses procédés de fabrication divers, et le transport maritime où les porte-conteneurs sont trop volumineux pour pouvoir être électrifié. Pour les autres secteurs, il faut privilégier d'autres leviers de décarbonation, notamment l'efficacité énergétique et la sobriété des changements d'usages.

Au sujet de l'**approvisionnement en électricité**, Elyse Energy indique qu'ils s'appuieraient sur des contrats d'achat de deux natures : des contrats avec des développeurs d'électricité renouvelable (notamment solaire) et des contrats EDF avec qui des négociations sont en cours afin de pouvoir bénéficier de l'électricité produite par le parc nucléaire à proximité. Il s'agirait de contrats de long-terme, de manière à protéger Elyse Energy des variations des prix du marché de l'électricité et s'assurer ainsi de la viabilité économique du projet sur le temps long.

A propos du **facteur de charge**, Elyse Energy envisage de faire fonctionner 8 000 heures par an son installation (pour un total de 8 760 heures dans une année). Lors des pics de consommation ou des baisses de la production électrique, l'Etat demande aux industriels de pouvoir interrompre leur système et ainsi diminuer la consommation électrique. Elyse Energy tient compte de cela dès la conception de ses unités de production et s'inscrit dans les travaux menés en termes de bouclage électrique par la France, via la Stratégie Française Electrique de demain qui se décline en trois grands documents : la stratégie nationale bas-carbone, la programmation pluriannuelle de l'énergie et la loi énergie climat.

En ce qui concerne l'**analyse du cycle de vie**, Elyse Energy précise qu'ils ont réalisé un calcul de l'empreinte carbone du e-méthanol qui serait produit par eM-Rhône. En effet, pour que leur e-méthanol obtienne le label « molécule bas-carbone » (ce qui est une nécessité pour la viabilité de leur modèle économique), elle doit présenter un abattement en émission de gaz à effet de serre d'au moins 70% par rapport à un carburant fossile de référence. D'après les résultats actuels, Elyse Energy estime que le e-méthanol d'eM-Rhône pourrait atteindre et dépasser la limite de 70% d'abattement. Le calcul de cette empreinte carbone sera affiné dans la suite des études, si le projet se confirme. Les sources majeures d'émission de gaz à effet de serre sont : la consommation d'électricité pour produire l'hydrogène, la consommation de vapeur pour le captage du CO<sub>2</sub> et la synthèse du méthanol, et les transports sur l'ensemble du cycle de vie de la molécule. L'empreinte carbone du e-méthanol sera donc fonction des sources d'énergie utilisées pour produire l'électricité et la vapeur.



- **Risques et nuisances**

Le projet vise à s'implanter sur une **plateforme chimique d'envergure nationale**, Les Roches-Roussillon, qui n'accueille que des entreprises dites SEVESO seuil haut (alors que le projet est seuil bas), et qui est soumis à un **plan de prévention des risques technologiques**, avec un grand nombre de moyens de prévention et de sécurité mis en place sur le site (pompiers, gardiennage, environnement, logistique, sécurité, inspection par la DREAL). Les industriels sont étroitement surveillés par le service d'inspection de la DREAL qui vient régulièrement inspecter les sites de la plateforme.

Certains participants ont trouvé cela sécurisant que le projet eM-Rhône soit intégré à la plateforme, car les risques industriels semblent bien maîtrisés et le GIE Osiris, gestionnaire de la plateforme, apporte de la crédibilité au projet. D'autres ont souligné la « culture du risque » sur ce territoire, de par son histoire industrielle. Cette vision optimiste est à nuancer par un témoignage indiquant que le nombre de cancers est plus important dans le secteur que la moyenne nationale, très certainement dû à de mauvaises pratiques des industriels il y a 20/30 ans en arrière.

Plusieurs questionnements ont été formulés concernant les risques et les nuisances :

- Sur la **pollution de l'air en particules fines** : qu'est ce qui est réellement mesuré dans l'étude d'impact, et d'où viennent ces émissions ?
- Sur des **rejets potentiels** : quel serait leur impact sur l'atmosphère ? Y aura-t-il un système de veille, et de captage de fuites, qui mesure les fuites et arrête les installations ?
- Sur la prise en compte du **risque d'augmentation des événements extrêmes** dans une perspective de dérèglement climatique
- Sur la maîtrise du **risque lié à l'utilisation d'hydrogène** pour les communes alentours.

*Réponses d'Elyse Energy :*

En ce qui concerne **les particules fines**, Elyse Energy précise qu'elles proviennent principalement du transport, et qu'elles mesurent les particules de taille inférieure à 10 micromètres et inférieure à 2,5 micromètres, qui sont particulièrement dangereuses pour l'homme.

Au sujet des **rejets potentiels**, plusieurs dispositifs de contrôle et de mesure des fuites devront être mis en œuvre pour chaque unité de production envisagée :

- Hydrogène et oxygène : ces molécules étant déjà présentes dans l'atmosphère, il s'agirait avant tout de mesurer des fuites dans une perspective de maîtrise du risque "pression".
- CO<sub>2</sub>: la mesure se ferait par l'industriel qui émet les fumées avant captage.
- E-méthanol : les émissions éventuelles seraient liées à des purges qui seront précisées lors du choix du process de méthanolation. A ce stade, Elyse Energy confirme toutefois qu'il y'aura des mesures de fuites à ce niveau-là également.

Pour ce qui est de la **prise en compte du changement climatique**, Elyse Energy précise que tout ce qui est lié au climat (températures, vent, érosion des sols, ...) est passé en revue lors de l'identification des risques, afin de définir l'impact sur les installations et les opérateurs, et de les dimensionner en fonction. Si les valeurs dépassent ce qui est prévu, il restera toujours possible d'arrêter ponctuellement le fonctionnement des installations voire de modifier les installations pour qu'elles résistent mieux.

A propos de **l'utilisation de l'hydrogène**, il est précisé qu'aucun stockage d'hydrogène n'est prévu sur le site d'eM-Rhône, mais la présence d'hydrogène constitue en effet des potentiels de danger qu'il est important de considérer. L'étude d'impact qui est en cours de réalisation vérifiera le bon respect des normes en matière d'impact sur l'environnement. L'étude de danger qui sera réalisée et proposée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale aura pour but de démontrer la maîtrise des risques sur le site, en décrivant notamment les différentes barrières de prévention permettant d'éviter les situations accidentelles, mais également les barrières de protection en cas d'accident.



- **Le e-méthanol :**

*Nota : le dossier de concertation comporte plusieurs fiches techniques en annexe dont l'une est sur la production de e-méthanol (avec schéma du procédé de fabrication du e-méthanol).*

Le projet eM-Rhône a un objectif de production de **150 000 tonnes de e-méthanol (autrement dit électro-méthanol) chaque année** sur le site de la plateforme Les Roches-Roussillon. La stratégie de Elyse Energy est de produire du e-méthanol autrement dit de produire cette molécule en réduisant les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 70% en cycle de vie, tout en permettant de relocaliser la production en contribuant à la réindustrialisation et à la souveraineté énergétique.

Le méthanol est un alcool possédant plusieurs appellations : alcool méthylique, alcool à brûler ou encore alcool de bois

Le méthanol est une molécule utilisée pour synthétiser des composés à forte valeur ajoutée dans la plasturgie, le textile, la pharmacie ou l'agro-alimentaire. **Il entre ainsi dans les procédés de fabrication de nombreux produits du quotidien** comme les cosmétiques, les médicaments, les résines, les plastiques, peintures, silicones, ou la nutrition animale.

**Le marché mondial du méthanol est en croissance constante** : plus de 100 millions de tonnes en 2021 et 500 millions attendues en 2050.

**Le méthanol est aujourd'hui produit presque exclusivement à partir de gaz naturel ou de charbon, qui sont des ressources fossiles.** Au regard de son utilisation et de la croissance de sa production, la décarbonation de la production s'affirme comme un enjeu industriel majeur.

**Le e-méthanol est avant tout un méthanol avec les mêmes propriétés chimiques que le méthanol fossile. La différence tient dans la méthode de production.** La production du e-méthanol consiste à utiliser de l'hydrogène bas-carbone produit par électrolyse de l'eau et du carbone recyclé de procédés industriels (chaufferie, biomasse, incinérateur...). Le captage de CO<sub>2</sub> et la production d'hydrogène reposent sur des procédés de fabrication aujourd'hui connus et maîtrisés qui bénéficient d'un important retour d'expérience.

**Les arguments débattus autour du e-méthanol pendant la concertation :**

- Le e-méthanol est un « *carburant durable* » : la cohérence du projet est soulignée par plusieurs acteurs :
  - Avec l'effort de décarbonation engagé par le GIE (groupement d'intérêt économique) OSIRIS (plateforme)
  - Avec la démarche territoriale sur l'intercommunalité autour du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
  - Avec la trajectoire portée à l'échelle du territoire par le Scot des Rives du Rhône
  - Plus largement avec les enjeux de décarbonation et de transition écologique, notamment pour l'industrie en France et sur ce territoire.
- Le e-méthanol utilise de l'hydrogène pour sa fabrication : quelles sont les moyens de sécurité, de sûreté et l'impact environnemental pour éviter tout incident ou accident pour la protection des habitants des communes environnantes ?
- Un besoin de mieux comprendre le cycle de vie du process de méthanolation
- Des questions sur le choix d'utiliser le e-méthanol pour le maritime, avec une interrogation sur la pertinence de ce choix ;
- Un questionnement sur la possibilité ou non de s'appuyer sur le procédé de e-méthanol pour élargir le marché vers d'autres transports, comme l'aérien, les véhicules...
- Un besoin de mieux comprendre la substitution de carburant pour les transports maritimes avec le e-méthanol : est-ce qu'il y aurait la possibilité de faire 50% de e-méthanol et 50% de carburant fossile dans le même bateau ou bien est-ce que c'est forcément 100% d'énergie fossile ou 100% de e-méthanol ?

- Des questions sur le coût ou le surcoût lié à la production du e-méthanol en comparaison au « méthanol fossile » ;
- Une interrogation sur le rendement énergétique de production e-méthanol (jugé faible) du fait du process lui-même (cumul de process de production) ;
- Des remarques soulignant ce projet comme important pour accélérer la décarbonation des mobilités (fluviales notamment) et des activités chimiques.

#### *Propositions du public apportées au cours de la concertation :*

Des synergies attendues pour une décarbonation d'autres industriels de la plateforme voire plus largement : eM-Rhône « *deviendra un acteur majeur de l'écosystème économique local autour duquel pourront venir se greffer d'autres programmes industriels d'envergure en favorisant la décarbonation des entreprises déjà installées. Ce projet renforcera l'attractivité de nos sites pour bénéficier des avantages que procurera la proximité de production.* » ;

#### *Réponses du maître d'ouvrage :*

*Nota : lire aussi les réponses apportées sur la thématique climat/énergie).*

Le projet vise à apporter une solution française de décarbonation

Le **coût de production** du e-méthanol est plus ou moins de 400 euros la tonne. En comparaison au méthanol fossile, il faut multiplier le coût par 3 à 4 pour produire du e-méthanol du fait de la dépendance forte au coût de l'électricité (qui correspond à 50 à 60% du coût total).

Les **émissions éventuelles** concernant le e-méthanol seraient liées à des purges mais les études ne seront disponibles que lorsque le process de méthanolation sera choisi. A ce stade Elyse Energy confirme qu'il y aura des mesures de fuites à ce niveau-là également.

Aujourd'hui, il y a en effet deux possibilités pour utiliser l'électro-méthanol comme carburant pour le **secteur maritime** : soit utiliser les bateaux existants et les convertir en dual fuel (nécessité d'un temps d'immobilisation autour d'un mois pour le bateau et un investissement qui reste acceptable pour le secteur maritime) ; soit disposer de bateaux qui fonctionnent à 100% au méthanol (l'actualité parle de commandes de bateaux qui fonctionnent au méthanol par des grands noms du maritime).

#### • **Ressource en eau**

##### **Des menaces qui pèsent sur la ressource en eau et sur les milieux**

« *Il vaut mieux que le débit du Rhône ne diminue pas trop à l'avenir, car aujourd'hui, tout le monde pompe dessus* » s'inquiète un participant. Un autre surenchérit : « *vous parlez d'une consommation d'eau de 2,7 millions de m<sup>3</sup> par an, c'est non négligeable dans une période où l'on est appelé peut-être à manquer, avec une ressource qui est à la baisse* ». Cette préoccupation a émergé lors de la concertation et a été régulièrement soulignée : la **raréfaction annoncée de la ressource en eau à cause du changement climatique**, notamment avec la baisse du débit du Rhône. Dans ce contexte, le prélèvement important en eau envisagé par le projet eM-Rhône risque de se faire au détriment d'autres usages jugés plus essentiels : la consommation domestique, mais également l'agriculture. En outre, d'autres projets industriels qui auront également des besoins plus ou moins importants en eau sont annoncés sur la plateforme, ce qui augmentera d'autant plus la consommation industrielle. Ce sont également les espaces naturels qui sont en danger : une étude pointée lors de la concertation sur les volumes prélevables (EVP) réalisée entre 2013 et 2015, indique que le niveau actuel de la nappe alluviale n'est pas compatible avec le maintien du bon fonctionnement des milieux naturels, notamment la forêt alluviale de l'Île de la Platière.

### Réponses d'Elyse Energy :

Face à ces risques qui pèsent sur le milieu, Elyse Energy rappelle qu'un **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** a récemment été mis en place pour que les industriels fournissent les efforts nécessaires au maintien du bon fonctionnement des milieux naturels, et que le projet eM-Rhône s'inscrit pleinement dans ces objectifs. Pour cela, il envisage avant tout de réduire au maximum ses consommations en optimisant ses processus de fabrication. Mais il propose également une alternative au prélèvement dans la ressource : celle de réutiliser l'eau rejetée par les autres industriels de la plateforme, pour une majeure partie de ses besoins, afin d'éviter de consommer de la ressource supplémentaire.

### Une alternative visant à réutiliser l'eau rejetée par les autres industriels

En ce qui concerne la majeure partie (voire la totalité) des besoins en eau de refroidissement, qui représentent 80% des 2,7 millions de m<sup>3</sup> d'eau nécessaires annuellement, Elyse Energy envisage de **réutiliser, après traitements, l'eau rejetée par les autres industriels** de la plateforme. Cette hypothèse a été accueillie très favorablement par les participants. Il a même été proposé un travail collaboratif entre Elyse Energy, la plateforme et Inspira pour dimensionner une unité commune de traitement des eaux usées. Mais cette alternative a également amené d'autres questionnements :

- Cette solution ne risque-t-elle pas de déresponsabiliser les autres industries très consommatrices en eau, qui pourraient se satisfaire de cette situation, du fait que leur eau est réutilisée par Elyse Energy ?
- La quantité d'eau qui pourrait être réutilisée provient principalement d'une usine avec un circuit d'eau ouvert, ce qui n'est pas conforme à la réglementation : que se passera-t-il lorsque cette entreprise se mettra aux normes ou fermera ? La disponibilité de cette ressource ne semble en effet pas du tout garantie à un horizon à 25 ans.

### Réponses d'Elyse Energy :

Elyse Energy précise qu'il sera également possible de **réutiliser l'eau consommée en interne**, même si celle-ci ne couvrira pas l'ensemble des besoins. Elle indique aussi que les chiffres annoncés sont maximalistes, et que l'objectif est de trouver d'autres leviers d'optimisation pour être plus sobre en eau. Enfin, l'eau rejetée par les autres industriels, sans compter les usines très consommatrices qui ne respectent pas la réglementation, resterait suffisante pour couvrir les besoins en eau de refroidissement du projet eM-Rhône.

### Des prélèvements dans la nappe alluviale qui posent question

Le GIE Osiris, gestionnaire de la plateforme chimique, **prélève l'eau dans les nappes alluviales** afin d'avoir accès à une eau à la température suffisamment basse, qu'elle revend à ses clients-occupants de la plateforme pour leur permettre notamment de refroidir leurs usines. Cette nappe alimente une réserve naturelle nationale située à proximité immédiate de la plateforme chimique, l'île de la Platière, dont la survie dépend fortement du maintien du niveau des nappes souterraines. Or, Elyse Energy pourrait se satisfaire, pour ses besoins en refroidissement (soit 80% de ses besoins en eau), d'une eau superficielle, beaucoup moins impactante pour les milieux.

### Propositions du public apportées au cours de la concertation :

Dans cette optique, une alternative a été posée au débat par un participant, dans l'hypothèse où la réutilisation des eaux rejetés par les autres industriels ne fonctionnerait pas ou ne suffirait pas : celle **d'avoir recours à de l'eau de surface pour le refroidissement**. Cette alternative permettrait de réserver l'eau souterraine aux milieux naturels et à des usages plus nobles : l'eau potable et l'irrigation agricole. Elle permettrait également de diversifier les ressources en eau et de sécuriser les approvisionnements pour l'ensemble des entreprises de la plateforme en cas de sécheresse, les

tensions étant plus fortes sur l'eau souterraine que sur l'eau de surface. « *pour un projet qui se veut novateur et à la pointe de technologies sobres, je pense que cette alternative est vraiment à prendre au sérieux.* »

#### Réponses d'Elyse Energy :

Le porteur de projet s'est engagé à **étudier cette alternative**, en lien avec le GIE Osiris qui reste décisionnaire sur les enjeux de gestion de l'eau.

#### Un traitement préalable de l'eau

Une question a été posée sur le **traitement préalable de l'eau**, avant utilisation dans le processus industrielle.

#### Réponses du GIE Osiris :

En réponse, il est précisé que le GIE Osiris fait un pré-traitement pour **désinfecter l'eau et tuer les micro-organismes**. Mais, il faut savoir que, en ce qui concerne le système de refroidissement, plus la qualité de l'eau est grande et moins la quantité d'eau nécessaire est importante. Il pourrait donc exister, après études, le besoin d'un traitement supplémentaire pour diminuer les quantités prélevées.

#### Le traitement des eaux usées

Une question est posée au GIE Osiris pour connaître **la charge de la station d'épuration** par rapport à ses capacités de traitement, en intégrant les projets en cours (Novacyl et Arbiom).

#### Réponses du GIE Osiris :

Le GIE précise que la **charge actuelle est de 50% et qu'elle resterait la même avec les deux nouveaux projets**, car Novacyl va récupérer une partie des effluents actuels. En outre, il précise que, si cela est nécessaire par rapport aux volumes supplémentaires qu'engendrerait le projet eM-Rhône, ils seraient en mesure d'augmenter les capacités de traitement de la station.

**Cette réponse a été contesté** : « *Novacyl a fait une demande de dérogation pour leur effluent global futur (effluent actuel + effluent de la nouvelle unité de Paracétamol) de 4,5 T/J en DCO, ce qui ne va pas dans le sens d'une réduction* », et « *l'activité Ecoflow et les charges autorisées pour les industriels de la plate-forme utilisant la station Trèfle atteignent déjà la valeur théorique de capacité de la station : 3 T/j DCO pour l'activité Ecoflow, 4,5 T/j DCO pour Novacyl, 1,5 T/j DCO pour Suez...* ». Ce qui laisse ouverte la question : « *est-il prévu d'augmenter à moyen terme la capacité de la station Trèfle, comme reporté dans le rapport de l'inspection des Installations classées 2022-IS107 RT du 29 juin 2022 ?* »

#### La réutilisation des eaux traités

Sur les 2,7 millions de m<sup>3</sup> d'eau consommés, **1,5 millions de m<sup>3</sup> est évaporé** pendant le processus de refroidissement, et 1,2 millions de m<sup>3</sup> est reversé dans le canal.

#### Propositions du public apportées au cours de la concertation :

Une proposition est formulée par **favoriser la réutilisation des eaux traitées qui sont actuellement reversée dans le canal** : « *je trouve que ce million de m<sup>3</sup> serait plus utile à alimenter l'agriculture ou autre plutôt que d'être remis dans le canal* » en précisant qu'il serait intéressant de contacter l'associations des irrigants afin d'en discuter avec eux.

#### Réponses du GIE Osiris :

Face à cette proposition, le GIE Osiris répond que **ces eaux « grises » ne sont règlementairement pas utilisables** pour d'autres usages, notamment agricole, alors qu'elles sont biocompatibles, et que

de toute façon l'agriculteur les prélèvent indirectement en pompant dans le canal en aval. Mais il est interdit de leur distribuer directement.

**Cette réponse est contestée** : « on a l'air de nous dire que l'eau passe dans les stations d'épuration, qu'elle est rejetée et que tout va bien. Ce n'est quand même pas de l'eau potable que l'on rejette dans le Rhône : c'est de l'eau polluée qui est chaude. » et il est souligné un manque de lisibilité et d'information sur l'impact des effluents aqueux (après traitement préalable sur la station biologique TREFLE) sur le Rhône.

- **Approvisionnement en dioxyde de carbone**

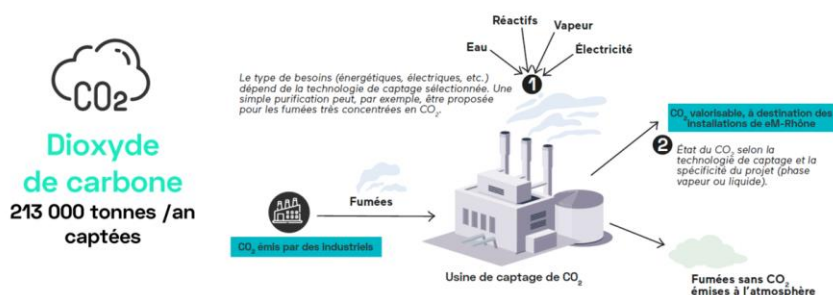
Pour rappel, le **dioxyde de carbone ou CO<sub>2</sub>** est nécessaire pour la synthèse du méthanol : l'hydrogénation du dioxyde de carbone permet **d'obtenir le e-méthanol**.

La formule qui l'identifie :  $CO_2 + 3H_2 = CH_3OH + H_2O$ , c'est-à-dire, du méthanol et de l'eau. Autrement dit **un des « invariants »** du process de production est le **CO<sub>2</sub>**.

**Pour produire 150.000 tonnes par an de e-méthanol (ou process de méthanolation), 213.000 tonnes de CO<sub>2</sub> sont nécessaires.**

Nota : une fiche technique spécifique a été élaborée en annexe du dossier de concertation sur ce sujet précis (captage du CO<sub>2</sub>)

**Différentes technologies existent pour « capter le CO<sub>2</sub> » : cryogénie et captation aux amines.**



**Trois alternatives** pour s'approvisionner en **CO<sub>2</sub>** ont été présentées à la concertation :

- Le CO<sub>2</sub> est importé d'une source extérieure à la plateforme.
- Capturer la totalité de nos besoins directement sur la plateforme.
- Un mélange des deux premières alternatives avec un partenariat avec les Cimenteries LAFARGE (100 km au Sud de la plateforme, vallée du Rhône) et le CO<sub>2</sub> qui serait également capté sur site (plateforme).

**Les arguments débattus autour du CO<sub>2</sub> pendant la concertation :**

- Des précisions attendues sur les calculs donnés par Elyse Energy :
  - Dans les conditions stœchiométriques (l'étude des proportions selon lesquelles les corps réagissent et se combinent entre eux), la consommation de CO<sub>2</sub> pour produire 150 000 tonnes de e-méthanol est inférieure à celle qui est annoncée. Cela veut-il dire qu'après captation il y a des pertes ?
  - Si les 213 000 tonnes de CO<sub>2</sub> nécessaires correspondent à la captation à la source, au final le CO<sub>2</sub> séquestré est-il celui que l'on retrouvera réellement dans le méthanol ?
- Plusieurs interventions ont concerné la localisation de l'unité de Carbon Capture : sur le site de la cimenterie Lafarge (Teil) ou sur Salaise/plateforme ? et plus largement d'où vient le CO<sub>2</sub> ? Est-ce

que Trédi Salaise (ZI de Salaise-sur-Sanne) est associé (*nota : Trédi Salaise est l'un des plus grands centres de traitement thermique et de valorisation des déchets dangereux de France*) ?

- Un besoin de comprendre à qui bénéficie cette captation de carbone : la comptabilité carbone, comment se calcule-t-elle, entre l'émetteur, le consommateur final et la responsabilité des entreprises vis-à-vis de la taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> ?
  - Est-ce que la cimenterie Lafarge peut revendre un ciment avec un bilan carbone amélioré ?
  - Est-ce que c'est le méthanol qui est décarboné ou est-ce que c'est l'utilisateur final en disant qu'il utilise ces molécules bas carbone ?
- Pourrait-on craindre un conflit entre industriels pour le captage du CO<sub>2</sub> et à terme une ressource qui se tarit ? avec la décarbonation attendue et exigée ?
- Quels sont les critères d'Elyse Energy pour choisir entre les trois alternatives présentées ? « *généralement c'est la plus économique qui va être sélectionnée et pas forcément la meilleure d'un point de vue environnemental* » ;
- Une demande pour comprendre pourquoi Eurofloat, qui se trouve dans la zone d'INSPIRA n'est pas mentionné comme source de captage : « *pourriez-vous également considérer cette source, étant donné qu'il s'agit d'un four générant beaucoup de chaleur* » ;
- Des questions sur le transport des molécules de CO<sub>2</sub>, de H<sub>2</sub> et de e-méthanol ;
- Certains participants ont fait part de leurs inquiétudes sur le fait que la recherche de solution de décarbonation pouvait gommer les enjeux du changement de comportement sociétal pour lutter contre le changement climatique.

#### *Propositions du public apportées au cours de la concertation :*

Le CO<sub>2</sub> a été identifié comme une ressource pouvant être un élément de mutualisation et de consommation locale (trouver des modes d'optimisation en mutualisant).

#### *Réponses de Elyse Energy :*

La trajectoire choisie par Elyse Energy telle qu'elle est décrite aujourd'hui **n'intègre pas les enjeux de décroissance**, de ralentissement et de changement de comportements, qui sont tout aussi importants à évoquer.

Elyse Energy a inscrit son projet eM-Rhône dans la volonté **d'accompagner dans la décarbonation des secteurs difficiles à décarboner** : les cimenteries en font partie. C'est pour cela qu'Elyse Energy a signé un partenariat avec Lafarge et dans ce cadre, a présenté le projet eM-Rhône à l'Europe. Le projet a été déposé et est lauréat d'Innovation Fund.

Pour rappel, le fil rouge d'Elyse Energy est : si le produit final n'a pas de **certification bas-carbone**, il ne possède aucune valeur, au-delà des critères financiers. Il s'agit clairement du **critère de base**.

Concernant le CO<sub>2</sub> capté directement chez les industriels de la plateforme, les enjeux identifiés sont :

- La quantité de CO<sub>2</sub> possiblement captable ;
- Les plans de décarbonation de l'ensemble des industriels et la mise à disposition du CO<sub>2</sub> par chacun.

En conséquence, Elyse Energy travaille pour trouver le meilleur dispositif en termes d'approvisionnement du CO<sub>2</sub>, en prenant en compte ses enjeux mais aussi ce partenariat avec Lafarge.

Aujourd'hui le principe de base est assez simple : c'est celui de pollueur / payeur. **Elyse Energy, souhaite répartir le pouvoir de décarbonation entre les uns et les autres en ayant le rôle d'intermédiaire**, et non pas s'approprier le rôle de décarbonation.

Sur la **cimenterie Lafarge** (Teil/vallée du Rhône à 100km au Sud de la plateforme), pour la captation du CO<sub>2</sub>, Elyse Energy est en train de réfléchir à une technologie cryogénique car celle-ci serait



directement acheminée à la sortie des cheminées de la cimenterie (et ainsi limiter le transport). Cette technique est efficace et à l'inverse est très demandeuse en électricité.

En ce qui concerne les **industriels de la plateforme**, les unités seront à la sortie des gaines qui amènent vers la cheminée. Un certain nombre de détails techniques seront à respecter car les industriels ont des valeurs d'émissions à respecter. Il est donc important que le process ne vienne pas perturber cela et Elyse Energy devra installer ses unités un peu plus loin, ce qui correspond à une distance inférieure à 50 m. Elyse Energy ne souhaite pas faire de transport de fumée pure, car cela donnerait lieu à un bilan énergétique non intéressant et cela serait également un risque de non-certification bas carbone puisque le bilan énergétique global qui se fait sur l'unité Carbon Capture en fait partie.

Sur la question précise **d'Eurofloat**, Elyse Energy a eu des discussions avec Eurofloat. Celle-ci a déjà une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre extrêmement vertueuse. Pour autant la réflexion et la recherche de collaboration se poursuivent entre ces deux industriels.

Concernant la **stœchiométrie**, c'est-à-dire l'étude des proportions selon lesquelles les corps réagissent et se combinent entre eux, il y a effectivement des pertes potentielles mais très marginales concernant le CO<sub>2</sub>, en raison des purges et du recyclage lors des procédés. Les pertes seront minimisées pour des questions d'efficacité et de rendement. Une partie du CO<sub>2</sub> sera donc émise avant d'être intégrée dans le produit final, l'électro-méthanol, et fera l'objet d'un suivi via l'intermédiaire d'un bilan massique. Ce CO<sub>2</sub> ne sera pas comptabilisé dans le cadre de l'ETS, (réglementation concernant l'échange de quotas carbone) puisqu'il le sera au niveau de l'émetteur initial.

Des précisions sont apportées au fil de la concertation sur les **deux types de CO<sub>2</sub>** produits par les activités humaines : le CO<sub>2</sub> biogénique et le CO<sub>2</sub> fossile. Ces deux types peuvent être utilisés dans le cadre du déploiement du projet eM-Rhône :

- Le CO<sub>2</sub> biogénique peut être utilisé sous réserve de prouver la durabilité de la biomasse utilisée à l'origine de son émission.
- Le CO<sub>2</sub> fossile peut être utilisé quand il est émis par une activité soumise au règlement ETS (réglementation concernant l'échange de quotas carbone) et que son émission fait l'objet d'une tarification effective du carbone. En conséquence, c'est le 1er émetteur qui devra s'affranchir du paiement du quota carbone.

Concernant les **consommateurs**, il s'agit de celui qui consomme le produit final (l'électro-méthanol). Deux types de consommateurs :

- Un premier type concerne les entreprises non-soumises à l'ETS (réglementation concernant l'échange de quotas carbone) : celles qui l'utilisent pour la chimie comme intrant. Nous leur fournissons un suivi et une comptabilité carbone du produit fini et il n'y aura pas d'impôt sur le quota carbone ;
- Un second type concerne les entreprises soumises à l'ETS : elles ne payeront pas la taxe carbone car l'émission sera considérée comme nulle à l'utilisation, étant déjà comptabilisée lors de la première émission. Il n'y a pas de double comptage conformément aux règles du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

- **Approvisionnement et raccordement électrique : une co-saisine avec RTE, Réseau de Transport d'Electricité en France**

*Pour rappel, Elyse Energy a besoin d'électricité : elle représente la matière première principale avec l'eau et le carbone pour la production souhaitée.*

**RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur tout le territoire national.** Sa mission est de développer les futurs réseaux à construire, exploiter

le réseau existant et réaliser la maintenance de ses équipements. **RTE est le réseau de transport d'électricité et non pas le fournisseur d'électricité.**

RTE est présent dans ce projet (co-porteur avec Elyse Energy) via le **raccordement d'une nouvelle unité par une liaison souterraine de 225 000 volts** du projet eM-Rhône jusqu'au poste de Gampaloup, sur environ 5 kilomètres pour fournir **l'électricité bas carbone** dont a besoin Elyse Energy afin d'assurer une production de molécules **certifiées "bas-carbone"**. Les travaux prévus par RTE sont la création **d'une liaison souterraine** autrement dit : réaliser une tranchée et installer les câbles pour ensuite remettre en état la tranchée réalisée.



**Le besoin d'Elyse Energy (production) est de 240 mégawatts (MW) en électricité (environ la moitié d'une centrale nucléaire).**

**L'atelier initial prévu sur l'approvisionnement** intégrant la problématique du raccordement électrique **a été annulé**, avec l'accord des garants, faute de participant (physique ou Visio). Il devait se tenir juste avant les congés des fêtes de fin d'année. **La décision a été de le repositionner le 24 janvier 2024.**

**Les arguments débattus autour du raccordement électrique pendant la concertation :**

- Une clarification sur « qui est RTE », ses missions, pourquoi et comment ils interviennent dans ce projet ;
- Des interrogations sur les postes de raccordement, poste Papin et poste Gampaloup : pourquoi le raccordement s'effectue depuis le poste de Gampaloup et non Papin ?
  - Avec une question précise sur le lien entre l'entreprise Hexcel et l'installation du projet eM-Rhône (entreprises qui seront relativement proches) et pourquoi le raccordement ne part pas d'Hexcel ?
  - Une interrogation également sur la liaison existante entre les deux postes Papin et Gampaloup ;
- Des précisions attendues sur le raccordement lui-même : comment, quand, où ? et que veut dire concrètement « réaliser une tranchée » ?
- Des demandes précises sur les matériaux utilisés par RTE, pour les câbles : aluminium ou cuivre et pourquoi ?
- Plusieurs questions autour de la nature de l'électricité avec des demandes pour comprendre pourquoi le projet parle d'électricité bas-carbone et non pas d'électricité verte ;
- La nature bas carbone de l'électricité consommée : garantie de consommation renouvelable, contrat d'achat, philosophie de consommation de l'électricité du projet.
- La capacité du réseau à répondre à l'ensemble des besoins ainsi qu'à ceux du projet eM-Rhône : ce raccordement anticipe-t-il une demande croissante sur la plateforme ? et du coup est-ce que ce nouveau raccordement permettra une puissance plus importante pour la plateforme Osiris ?
- Le coût du raccordement et qui paie.

### *Propositions du public apportées au cours de la concertation :*

Plusieurs demandes sont formulées auprès d'Elyse Energy pour que l'entreprise s'engage vers une production utilisant davantage **d'électricité verte** et étudie comment le faire. Il n'y a pas d'éolien à proximité, mais y a-t-il des projets solaires pour fournir l'électricité permettant l'hydrolyse ?

Avec une demande plus large adressée à la plateforme OSIRIS pour que celle-ci devienne plus autonome en énergie en produisant sa propre énergie en fonction des besoins. L'idée n'est pas de faire concurrence cependant au nucléaire (centrale de Saint Alban à proximité).

### *Réponses de Elyse Energy et de RTE :*

RTE précise que d'un point de vue réglementaire, chaque industriel doit se rapprocher de RTE pour ses besoins en électricité.

RTE a présenté au cours des ateliers (forum de lancement, atelier approvisionnement) une carte précisant la localisation du poste de Gampaloup et le tracé « prévisionnel » du raccordement. Il a également amené des échantillons des câbles utilisés en tranchée souterraine. RTE a intégré des schémas et images dans sa présentation pour montrer comment se réalise une tranchée souterraine. Le câble déployé sur le projet de raccordement électrique eM-Rhône sera en aluminium. Le cuivre est beaucoup plus conducteur que l'aluminium mais beaucoup plus cher, donc il est généralement utilisé pour des besoins de « *très grosses puissances* ».

RTE confirme que le raccordement s'effectuera par une tranchée sur la majorité du tracé. « *Quand il n'est pas possible de réaliser une tranchée, comme pour traverser l'autoroute A7, nous mettons en place des techniques dites « sans tranchées ». Nous pouvons opérer avec des forages dirigés ou d'autres techniques plus exotiques comme le micro-tunnelier si le sol est trop rocheux, mais cela ne devrait pas être le cas dans la zone. Nous déployons ces techniques « sans tranchée » aussi pour certaines rivières où l'intérêt est aussi écologique et environnemental pour ne pas dégrader le milieu* ».

RTE a rappelé sa mission de service public qui « *l'oblige à proposer la solution la moins chère* ». Il confirme qu'il existe bien une liaison entre le poste Papin et Gampaloup (en partie souterraine, en partie aérienne). Cette possibilité a été étudiée puis abandonnée : la puissance demandée par Elyse Energy est trop importante, les câbles entre les 2 postes ne sont pas assez costauds pour accueillir les 2 projets (Hexcel et eM-Rhône), sans parler du coût du renforcement de cette liaison existante qui est finalement trop élevé et supérieur à la création d'une nouvelle liaison.

**Sur la question des besoins du réseau :** RTE réalise des exercices de prospection pour identifier des points où il y aurait besoin de développer les infrastructures. RTE n'a pas identifié sur la plateforme GIE Osiris de besoins nécessitant un développement du réseau majeur existant, en plus des demandes de raccordement actuellement à l'étude.

RTE rappelle qu'il existe un développement de réseau pour l'accueil des Energies Renouvelables : celui-ci est encadré par les S3REN (Schémas Régionaux de Raccordement aux Réseaux des Energies Renouvelables). Un **travail de prospective** est également mené pour évaluer les besoins primaires et les besoins de décarbonation coordonné par le secrétariat général pour la planification écologique, dans lequel le projet eM-Rhône est inscrit. Aujourd'hui les projets comme eM-Rhône ont leur place car ils s'intègrent dans la stratégie de décarbonation porté par l'Etat.

La réglementation est celle de l'Europe qui est transposée dans la loi française, la Directive Européenne pour le Développement Renouvelable qui s'intègre de manière plus large dans des ambitions portées par la Région, mais aussi au niveau national, celle de la stratégie énergie et climat et d'un certain nombre d'objectifs auxquels Elyse Energy contribue. Ces engagements sont certifiés par des tiers, avec une vérification qui se fera tout au long du projet.

La concertation dite Fontaine (réglementaire), placée sous l'autorité du Préfet, se déroulera une fois la concertation préalable terminée.

**Elyse Energy** indique que le principe de base du projet (qui s'appuie sur une conviction) est de produire des molécules qui n'ont de sens que si l'électricité est bas-carbone (se reporter aux thématiques

**Sur la question et la demande d'une « électricité verte » :** Elyse Energy travaille sur l'approvisionnement électrique qui se fera par des contrats d'achat de plusieurs natures. *« Nous aurons des contrats d'achat avec des développeurs d'électricité renouvelable et notamment solaire. Cela fait partie des discussions que nous menons mais aussi de l'historique de certains associés et notamment Pascal Pénicaud, qui a fait partie de Tenergy pendant 10 ans. Ce sont donc des sujets qu'ils connaissent bien. Par ailleurs, nous discutons avec EDF qui est le fournisseur d'électricité nucléaire. Nous attendons qu'un certain nombre d'éléments réglementaires se précisent le 14 novembre dernier, grâce aux interventions de Luc Rémont et Bruno Lemaire, qui permettent d'envisager notamment des contrats d'achat via l'énergie nucléaire. Cela nous exposera au parc nucléaire à proximité et nous permettra de bénéficier de cette électricité. C'est évidemment un chemin compliqué et long, car nous sommes sur des quantités importantes. ».*

- **Les transports : quels enjeux, quelles alternatives ?**

Le volet transport, pour eM-Rhône, fait appel à deux notions. La première concerne **le transport du CO<sub>2</sub>, et la deuxième concerne l'expédition du méthanol.**

Pour **le transport du CO<sub>2</sub>** dans un premier temps, **plusieurs alternatives possibles** (se reporter à la thématique approvisionnement / CO<sub>2</sub>) :

- L'import de CO<sub>2</sub> depuis une source extérieure à la plateforme (exemple de la cimenterie LAFARGE) avec un transport par camions ;
- Un apport de 100% des besoins depuis la plateforme par les industriels de la plateforme, dans ce cas un transport par canalisation ;
- Un mix des deux précédentes alternatives.

Sur le sujet de **l'expédition du méthanol**, 4 alternatives sont mises au débat de la concertation :

- Par canalisation ;
- Par voies ferrées ;
- Par voie fluviale ;
- Par voie routière.

**Les arguments débattus autour des transports pendant la concertation :**

- Un besoin de clarification sur comment s'effectue le transport des molécules de CO<sub>2</sub>, de H<sub>2</sub> et de e-méthanol ;
- Des précisions sur la manière d'organiser la logistique autour du projet ;
- Des demandes sur le transport et ses impacts : nuisances, sécurité, en particulier avec la proximité d'un axe routier très fréquenté ;
- Des craintes sur le transport routier : surcharge du trafic dans un secteur déjà fortement saturé, à la fois par les voitures particulières et le trafic de camions *« Plus il y a de transports, plus il y a des bouchons. J'espère que votre projet n'aggravera pas la situation déjà très compliquée »* ;
- Des inquiétudes sur l'amplification du trafic à venir avec l'arrivée des nouveaux projets sur la plateforme et sur le secteur (effets cumulés). *« Il faut privilégier le fret et le fluvial, car il y a déjà beaucoup de trafic routier dans le secteur. On essaie de diminuer le nombre de camions, ça serait dommage d'en rajouter avec ce projet ».*
- Economiquement et stratégiquement il y a une perte de compétitivité si le transport s'effectue par la route car *« l'on recarbone d'une certaine manière. Cela veut dire que l'on joue sur la question du*

*rendement énergétique. Cette question sur l'utilisation des camions oblige à recarboneur donc on perd en pertinence par rapport au projet même » ;*

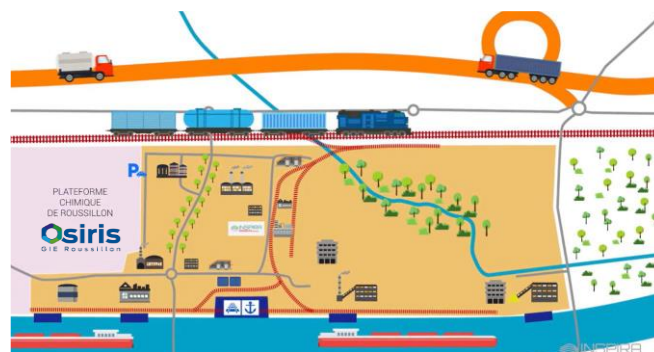
- Des interrogations et inquiétudes sur la capacité actuelle de la plateforme, mais aussi plus largement du fret ferroviaire et fret fluvial a absorbé ces volumes et leur augmentation au regard de la diminution actuelle du fret fluvial (moins 20% en 2023 précise un participant) et de la politique de SNCF Réseau ;
- Le cahier d'acteurs de la zone industrielle Inspira (qui jouxte la plateforme Les Roches-Roussillon) insiste sur l'environnement propice au développement industriel dont les équipements multimodaux : embranchement ferroviaire sur la ligne de fret Paris-Lyon-Marseille (PLM) et fluvial sur le canal du Rhône, situé dans un environnement industriel dense et d'excellence ;
- Une interrogation entre le calcul des particules fines et le projet eM-Rhône : « *comment expliquer qu'un processus chimique traitant des gaz émet des poussières fines ?* ».

#### *Propositions du public apportées au cours de la concertation :*

Des attentes pour une utilisation du fret et du fluvial dans une optique d'éviter les risques et les nuisances (impacts locaux sur les axes routiers et riverains) mais également de cohérence avec un projet de décarbonation.

#### **Une proposition de bénéficier des équipements multimodaux en proximité pour décarboner la chaîne logistique :**

- Le **cahier d'acteurs de Inspira** (zone industrielle qui jouxte la plateforme OSIRIS) propose un recours minimaliste au transport routier pour l'acheminement du e-méthanol afin de privilégier les solutions multimodales existantes à proximité : les pipelines ; les infrastructures portuaire, ferroviaires et fluvial. Dans une moindre mesure, l'usage de camion bas carbone et notamment hydrogène devra être retenu.
- Cet acteur insiste sur l'optimisation des solutions logistiques **pour renforcer le transport fluvial et fret ferroviaire. Il existe déjà des équipements multimodaux** et leurs **futurs renforcements** sont extrêmement favorables à l'accueil de nouvelles entreprises industrielles. Ces équipements structurants et performants (le Port de Salaise Sablons est le 2ème en volume fret fluvial/ ferroviaire sur l'axe Rhône/Saône après celui de Lyon) sont à disposition des industriels « *pour verdir le transport et apporter des réponses opérationnelles aux logisticiens* ».
- Le **port public de Salaise-Sablons** est géré par la **CCI Nord Isère** : il se développe au cœur d'Inspira et à proximité immédiate de la plateforme chimique Osiris. Des **investissements importants de la CNR**, compagnie nationale du Rhône, **évalué à ce jour à 15 M€**, et le **partenariat CNR / Inspira / Région / Etat/ Sncf Réseau pour créer un nouvel aiguillage sur la ligne PLM (Paris Lyon Marseille)** vont permettre de renforcer la desserte ferroviaire d'Inspira et du port public pour améliorer et simplifier le fret ferroviaire



*Schéma intégré dans le cahier d'acteur d'Inspira*



D'autres participants ont précisé que la **réouverture de la gare de Salaise-sur-Sanne** concerne **spécifiquement l'accès à la zone pour le fret industriel**.

Dans un futur pas trop lointain, souhait émis lors de l'atelier « Dynamiques territoriales » pour que le port de Salaise soit équipé d'un **terminal de containers**, afin que les containers qui arrivent sur la plateforme ne passent plus par Lyon, en faisant des dizaines de kilomètres sur le fleuve pour rien, pour être ensuite acheminés par camions.

#### *Réponses d'Elyse Energy :*

Selon les sources **d'approvisionnement** en CO<sub>2</sub> retenues, ce dernier serait transporté sous forme gazeuse par canalisation ou sous forme liquide par train ou camion.

Concernant les **modalités d'acheminement** du produit final, il pourrait être transporté par canalisation pour les usages locaux (utilisateurs directs de l'électro-méthanol) ou par voies fluviales pour celui destiné au transport maritime, mais le transport routier reste une possibilité.

Concernant les particules fines (évaluation réglementaire) il s'agit de voir l'impact global du projet et pour les particules fines cela concerne les modalités de transport.

Au sein des équipes d'Elyse Energy une personne est en charge des études des impacts et nuisances que peut avoir le transport du produit final sur son environnement. Elyse Energy travaille en collaboration avec le GIE et Inspira pour réfléchir sur la meilleure alternative pour la distribution de la molécule finale.

**Concernant l'aspect transport et l'impact local** que cela pourrait avoir, au regard des quantités transportées, que ce soit en flux entrant ou sortant, Elyse Energy reconnaît que le transport routier risque d'avoir un impact pour les riverains. Pour cette raison, Elyse Energy a mené **une étude de trafic** en prenant l'hypothèse la moins avantageuse pour le projet et pour les riverains, où l'ensemble des flux serait traité uniquement par voie routière afin de faire un état des lieux de l'impact sur le trafic. Cette étude est sur le site internet (plateforme participative) du projet. Parmi les résultats de l'étude : le trafic serait augmenté sur certains tronçons notamment au niveau de l'échangeur avec l'autoroute A7. Pour autant, l'impact global sur l'ensemble des flux serait très modéré de 1 à 2 % sur l'ensemble des voies. Cette hypothèse ne semble cependant pas adaptée au projet d'Elyse Energy car le critère le plus important est et reste la certification bas-carbone. Or le transport représente une part importante de cette certification. Par exemple une simulation a été effectuée sur le trajet du Teil (Cimenterie Lafarge) à la plateforme Osiris en ferroviaire et cette simulation montre une diminution de 15 fois par rapport au routier. Elyse Energy a donc tout intérêt à favoriser autant que possible ces transports massifiés plutôt que le routier. Pour autant, pour la flexibilité nécessaire à la production et son acheminement, et en cas de problèmes majeurs autour de ce transport mixte, Elyse Energy aurait recours aussi au routier.

- **L'implantation du projet, son intégration paysagère et la prise en compte de la biodiversité**



Pour rappel le projet eM.Rhône devrait s'implanter sur la plateforme Les Roches-Roussillon, sur une friche industrielle. Le projet serait donc situé en face de l'usine « Rubis Terminal » et à proximité de la route départementale 4 qui traverse la zone. Au sud, sont installés Tredi et ses incinérateurs.

#### **Les arguments débattus en cours de concertation :**

- **L'implantation industrielle du projet sur une friche industrielle, ancienne carrière, dans l'enceinte de la plateforme**



- Une demande de précision sur l'historique de la friche, avant que celle-ci soit une carrière ;
- Une interrogation sur l'artificialisation des sols, en lien avec la loi Climat et Résilience et le Zéro artificialisation nette (ZAN) : quelles obligations pour Elyse Energy ? et plus largement quels impacts sur le sol ?
- Elyse Energy a présenté plusieurs images et photos de « ce que pourrait être » le projet de construction dans son ensemble. Des questions très précises ont été posées sur les bâtiments, leur localisation, leur destination : accueil de la logistique ; usines de production de méthanolation ; fonctionnement des colonnes, nombre et hauteur ; précisions sur la production d'hydrogène (comment ? stockage ?) ; localisation de la tour/salle de contrôle (pilotage + sécurité) et son accessibilité pour préciser si elle est au sein des bâtiments bureaux ou isolée, et pourquoi.



- Une demande pour savoir si Elyse Energy « torchera » (flamme permanente ou non) ou s'il est prévu juste un « event », et si oui pourquoi et comment ?
  - Une remarque soulignant de manière positive l'aménagement et le positionnement des bâtiments administratifs : *« il me semble qu'il y a un choix qui a été fait sur ce bâtiment de bureaux de le tourner vers l'extérieur alors que tout le reste de la plateforme est tourné vers l'intérieur, comme s'il y avait la création d'un front urbain, je trouve cela intéressant. Est-ce qu'il y a un choix derrière ? »*
  - Les intentions en termes de choix « bioclimatique » en réponse à l'intention de Elyse Energy de construire des bâtiments en cohérence avec la stratégie de l'entreprise : panneaux photovoltaïques avec une remarque sur la possibilité ou pas au regard du Plan Local d'Urbanisme et de l'acceptation des assureurs, peu enclins à assurer ces panneaux.
- **L'intégration paysagère du projet sur le site de production : optimisation du talus existant et végétalisation**
- Des échanges autour du talus (existant) et de son optimisation telle que souhaitée par Elyse Energy pour *« casser cet aspect industriel et permettre de créer une alternative à la composition paysagère actuelle »*.
  - Le choix de la végétation est-il conditionné en fonction des risques ? Est-ce qu'il faut des espèces plutôt *« comme ci ou comme ça »* ?
  - Comment les eaux de pluie seront traitées à la fois sur les bâtiments et sur les parkings
  - Demande sur l'existence ou non d'une charte paysagère sur la plateforme
- **Biodiversité : de l'état initial du site à une gestion plus spécifique**

Elyse Energy explique l'obligation de réaliser **une étude d'impact sur la biodiversité**. C'est une des pièces de la demande d'autorisation instruite par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement, et du logement / services de l'Etat). Un inventaire dit « des 4 saisons » (**faune et flore**) a été réalisé (Bureau spécialisé) avec une méthodologie précise qui permet de poser le contexte écologique du site dans un rayon de 5 Km. Cette démarche a permis de mettre en évidence l'existence d'un contexte écologique à prendre en considération, intéressant (autrement dit les « enjeux écologiques, faune et flore ») et pour autant le projet n'interfère pas avec des zones d'intérêt écologique. En effet, les couloirs écologiques sont de l'autre côté du Rhône, et les axes secondaires sont situés au

sud de l'aire étendue. L'objectif est de minimiser l'impact du projet sur la biodiversité (cadre réglementaire).

**Plusieurs questions et remarques** ont été formulées :

- Une précision sur la localisation des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF), pour savoir si elles bordent ou non le site.
- Des demandes de précisions sur les espèces présentes et particulièrement sur les 3 espèces de flore dite « déterminantes » (ce qui signifie des espèces non protégées mais intéressantes).
- Une interrogation sur la présence du crapaud calamite recensé en 2014 (dernière évaluation sur le site) alors qu'aucun amphibien n'a été recensé lors de cette dernière étude.
- Des précisions sur les espèces invasives présentes sur le site et leur nom.
- Sur la séquence dite « ERC » (Eviter, Réduire, Compenser) : comment Elyse Energy va s'y prendre concrètement pour « éviter » (exemple du talus) et quels sont les autres secteurs « évités » ? Existe-t-il des retours d'expériences sur d'autres usines où notamment l'avifaune serait revenue sur ces sites évités ? Est-ce que des mesures d'évitement à proximité d'une usine avec le bruit, la pollution sonore à proximité des usines a du sens et est efficace ? Notamment est-ce que l'avifaune va vraiment rester sur le site ? et comment Elyse Energy va s'y prendre pour « compenser » alors même que l'accès aux espaces de compensation hors parcelle des projets est très complexe...

*Propositions du public apportées au cours de la concertation :*

Globalement, le choix d'implantation du projet, au cœur de la plateforme chimique du GIE a été salué et rassure sur la maîtrise des risques industriels.

Le **talus existant** et son optimisation souhaitée par Elyse e Energy est souligné comme une proposition très intéressante, à élargir et approfondir : **en faire un corridor vert et le faire aller jusqu'au voisin TREDI (usine)** + démarche de suivi environnementale faune & flore avec un corridor pour les animaux qui partirait du Sud de la zone et rejoindrait Osiris sur la partie boisée.

Ce corridor n'a pas été identifié dans le PLUi, mais serait recréé comme un corridor en prolongement de ce qui existe. Une demande est donc de **renforcer par ce volet paysager et biodiversité des synergies paysagères à l'échelle de la plateforme.**

Une **précision** est apportée par un des participants de l'atelier : il existe une entreprise présente sur la plateforme qui s'occupe de l'entretien de la nature. Elle avait fait une prestation pour tailler les arbres, les entretenir. Des moutons sont mobilisés pour la tonte des pelouses, c'est le cas pour Hexcel (usine présente sur la plateforme) par exemple.

Une proposition de **rencontre est formulée entre Elyse Energy et le SCoT des Rives du Rhône** qui a une démarche forte sur le volet biodiversité. Le SCoT a impulsé la création d'une association Rives nature, avec plusieurs collègues, qui est spécialisée sur cette veille de la biodiversité, avec une démarche expérimentale et innovante.

Une demande plus globale pour **minimiser encore les impacts et les nuisances liées au projet** : nuisances visuelles ou sonores, paysage, environnement et biodiversité au sens large.

*Réponses d'Elyse Energy :*

L'idée initiale est d'installer un ouvrage industriel, de profiter de la topologie et du passif de la parcelle pour **amener une intégration paysagère**. La volonté d'Elyse Energy est de proposer un projet final qui affiche un équilibre entre écosystème industriel et intégration paysagère et biodiversité. Le bâtiment administratif utilisera des matériaux adaptés pour ne pas avoir cette vision de hangar métallique. Cependant, quels que soient les aménagements paysagers et les intentions initiales (bâtiment bioclimatique, optimisation des énergies...) le projet reste une installation industrielle, avec des obligations réglementaires à respecter, notamment les cercles de danger sur la parcelle, les études à

effectuer. Certaines ont été effectuées, d'autres sont en cours, d'autres sont à venir. **Le talus est aussi un élément pour sécuriser la parcelle.**

Suite à l'atelier dédié à cette thématique, Elyse Energy a cherché **l'historique antérieure à la carrière**, selon plusieurs procédés, dont les images aériennes. Il n'a pas été trouvé d'entreprise antérieure aux carrières. Cependant ce site a peut-être été le siège d'anciennes gravières (sol sablonneux et gros cailloux).

Sur la **gestion des eaux pluviales**, une étude est en cours. Elyse Energy prévoit un bassin de récupération et une unité de décantation et un déshuileur car quelques voiries sont prévues sur leur site. Tout cela est en lien et échange avec le GIE OSIRIS.

Sur le **volet ERC** (Eviter, Réduire, Compenser), Elyse Energy rappelle que la compensation est très encadrée, règlementairement. Ce qui sera proposée pour l'intégration paysagère est la flore locale. Au-delà de l'étude d'impact sur la biodiversité, obligatoire, Elyse Energy a sollicité volontairement l'Autorité Environnementale pour un retour éclairé sur l'étude d'impact. C'est en cours. C'est une démarche à leur initiative pour aller plus loin et définir des mesures ERC plus pertinentes. Elyse Energy propose d'aller rencontrer le GIE et la zone INSPIRA (espace industriel qui jouxte la plateforme) sur ce qui se fait et de s'appuyer aussi sur les associations locales pour rechercher des expériences et des pratiques. Par ailleurs, Elyse Energy a plusieurs réflexions sur des sites écologiques qui pourraient correspondre à leurs besoins de compensation et qui sont déjà identifiés. L'identification de foncier est menée avec Egis Environnement et d'autres acteurs qui sont spécialisés dans ce domaine.

Le recensement faune et flore présenté lors de l'atelier **peut être différent de celui présent sur le site de la concertation ou dans le dossier de concertation car les inventaires ont été mis à jour et actualisés durant le temps de la concertation**. Elyse Energy s'engage à une vigilance (et donc des actions spécifiques) pendant les travaux pour ne pas étendre les espèces envahissantes.

### • Synergies industrielles

Les synergies industrielles envisagées dans le cadre du projet eM-Rhône sont perçues comme potentiellement très profitables à l'ensemble de l'écosystème économique local, et comme un **atout majeur de ce projet**, à condition de ne pas se limiter aux entreprises de la plateforme, mais d'intégrer l'ensemble du tissu économique local, notamment les entreprises installées (et à venir) dans la ZAC Inspira.

La **logique d'écologie industrielle** est également mise en avant : celle-ci est déjà existante au sein de la plateforme mais elle pourrait être renforcée avec le projet eM-Rhône notamment grâce au recyclage du CO<sub>2</sub> émis par les industries locales, contribuant ainsi à leur décarbonation. A l'inverse, les industries pourraient utiliser les molécules produites par eM-Rhône. Plusieurs questions ont été posées dans ce sens :

- Sur **l'utilisation de l'e-méthanol** produit pour répondre aux besoins énergétiques des entreprises locales (alimentation de fours, de système de chauffage ...) : est-ce que la molécule sera compatible avec les systèmes de chaudière, par exemple celui d'Eurofloat ?
- Sur **l'utilisation de l'hydrogène** : il apparaîtrait opportun d'étudier la faisabilité de produire de l'hydrogène pour un usage local (alimentation de la station Hydrogène en projet à proximité).
- Sur **la récupération de l'oxygène** émit par l'électrolyse, par des partenariats avec les entreprises du périmètre.

Cela pose toutefois des questions sur la capacité de la plateforme à fournir les services nécessaires à l'accueil d'un projet d'une telle envergure :

- Y aura-t-il besoin de **renforcer les services existants**, notamment les pompiers ?
- Faudrait-il investir dans de nouvelles chaudières pour fournir la vapeur nécessaire ?
- Est-il question de remettre en service la chaudière à charbon ?

- En ce qui concerne Rubis Terminal, qui n'est pas actuellement membre de la plateforme : l'augmentation des capacités de stockage, notamment pour le méthanol, pourrait-elle justifier leur intégration à la plateforme, en particulier en termes de sûreté, sécurité et de services d'urgence en cas d'incidents ?

#### Réponses d'Elyse Energy et du GIE Osiris :

A propos du **captage du CO<sub>2</sub> et de l'utilisation des molécules produites** par eM-Rhône par les autres industriels, Elyse Energy envisage de considérer les synergies possibles, au cas par cas, en fonction des besoins et des demandes exprimées par les industriels.

Pour ce qui est du **renforcement des services existants**, le GIE Osiris précise que le principe de mutualisation des services entre les entreprises installées sur la plateforme permet, lorsqu'une nouvelle entreprise arrive, de faire baisser les frais de fonctionnement pour tous. Cela vaut pour les services de protection contre l'incendie, mais également pour tous les autres services proposés. En ce qui concerne la chaudière à charbon, il n'est pas question de la rouvrir. Enfin, au sujet de l'intégration de Rubis Terminal à la plateforme, celle-ci n'est pas possible du fait de la présence de la route départementale qui constituerait une coupure dans le périmètre de la plateforme.

#### • Développement durable local

Le projet eM-Rhône a été perçu comme un **projet important pour accélérer la décarbonation des mobilités** (fluviales notamment) et des activités chimiques, qui s'inscrit pleinement dans le projet de territoire porté à travers le SCoT des Rives du Rhône : « *le fait de produire des énergies bas carbone sur le territoire et qui plus est, à proximité immédiate d'Inspira, renforcera les activités économiques de nos périmètres et favorisera la décarbonation des entreprises déjà installées. Elle renforcera l'attractivité de nos sites pour bénéficier des avantages que procurera la proximité de production.* »

#### • Emplois et formation : des attentes exprimées à la fois sur la plateforme et le territoire

Emplois	Profils
80 emplois directs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable QHSE<sup>(23)</sup></li> <li>• Responsable Maintenance</li> <li>• Responsable Exploitation</li> <li>• Techniciens spécialisés (CFO/CFA<sup>(24)</sup>, appareils sous pression, automatisme et supervision, chauffagiste/ frigoriste, procédés chimiques, procédés traitement des effluents, mécaniciens)</li> </ul>
240 emplois indirects	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Techniciens contrôle qualité</li> <li>• Agents de quart</li> <li>• Opérateurs polyvalents</li> <li>• Contremaitre</li> <li>• Chef de quart</li> <li>• Logisticien</li> </ul>

Dans son dossier de concertation, Elyse Energy s'engage à participer à la dynamique du territoire, à la fois durant le chantier (travaux) et en phase d'exploitation (à partir de 2027) avec une montée progressive.

En phase d'exploitation, le projet eM-Rhône pourrait mobiliser des emplois :

- Indirects dans les filières suivantes : sécurité, logistique, biomasse, contrôle, etc.
- Directs dans les filières suivantes : techniciens, superviseurs, électriciens, mécaniciens, etc.

Pour rappel, sur la Plateforme industrielle il y a environ 1 600 salariés directs et 5 000 indirects. Le centre de formation (Lycée) François Verguin est en lien étroit avec le GIE OSIRIS, qui gère au sein de l'établissement, un centre de formation d'apprentis. Le Lycée est labellisé Lycée des Métiers de la chimie.

**Les arguments débattus autour de l'emploi-formation pendant la concertation :** pendant la concertation, des attentes fortes ont été exprimées par les élus du territoire, communauté de communes, communes, Chambre de Commerce, SCoT des Rives du Rhône, représentant de la Région ; député ; par le lycée professionnel François Verguin, qui jouxte la plateforme et est en lien avec elle (jeunes et enseignants) ; par le GIE OSIRIS ; par le grand public lors des concertations mobiles (thématique récurrente) ; par les salariés au sein même de la plateforme lors de la concertation mobile à proximité de leur cantine :

- Sur les recrutements, les qualifications souhaitées, les profils attendus et retenus : « *en termes de recrutement vous avez une idée de l'ampleur* » ? ; « *à quel moment vous allez décider ?* » ;
- Des demandes sur le fonctionnement du site de production, son organisation et les horaires de travail : 7 jours sur 7 ? 3X8 ?
- Le renforcement des moyens des partenaires et sous-traitants, pour encourager les ingénieries locales et les entreprises de travaux ;
- L'opportunité de renforcer le poids des emplois productifs dans l'ensemble des emplois des Rives du Rhône (échelles locale et Schéma de Cohérence Territoriale). Le nombre important d'emplois indirects liés à ces emplois productifs est particulièrement intéressant pour le projet de territoire ;
- Le renforcement du positionnement industriel du territoire, appréhendé comme une spécificité et une dynamique territoriale ;
- Chantier et emplois : est-ce que Elyse Energy va mobiliser les entreprises locales ? avec des attentes pour renforcer cette économie locale.

#### *Propositions du public apportées au cours de la concertation :*

Le GIE Osiris a une forte expérience dans le domaine emploi/formation. Il y a une personne qui s'occupe de ce sujet. Il serait important qu'Elyse Energy travaille en collaboration avec le GIE et cette personne (présente à la fin de l'atelier avec le lycée professionnel).

Des attentes sont exprimées par plusieurs organisations pour développer et amplifier le partenariat local : établissements secondaires, organisation pour l'emploi et l'insertion, échanges avec le campus des métiers et des qualifications...

Des liens pourraient être renforcés avec la « vallée de la chimie » sur de la Métropole de Lyon, pour consolider un écosystème territorial, en cohérence avec les synergies déjà existantes : cette continuité de la vallée de la chimie existe déjà, puisque la Plateforme a certains produits qui viennent de Lyon par canalisation sur la plateforme. Toutes les productions de la plateforme sont d'une manière ou d'une autre au service de la chimie du bassin (écologie industrielle).

#### *Réponses d'Elyse Energy :*

Elyse Energy a **déjà commencé des recrutements et le fait de manière itérative** : à mesure que les procédés techniques sont validés, les recrutements suivent (choix des profils, etc.). Elyse Energy souligne qu'il y aura et qu'il y a déjà de nombreux profils, de l'ingénieur à la maintenance, avec des profils « classiques » pour l'industrie (électromécanicien, automaticien, sécurité...) et d'autres plus techniques.

La montée en charge pour l'exploitation s'effectuera sur 8 mois environ. Elyse Energy pourrait former sur d'autres sites les personnes si besoin.

Concernant la période du **chantier et des travaux**, Elyse Energy s'engage à une vigilance pour favoriser l'économie locale, pris au sens large pour assurer la sécurité exigée en termes de construction, etc. Pour autant, il y aura des entreprises européennes également sollicitées, car le « technologue » sur lequel Elyse Energy s'appuie est européen.

Elyse Energy **s'engage à poursuivre ce dialogue territorial sur l'emploi, la formation et l'insertion**, avec une sollicitation directe du Lycée François Verguin, suite à l'atelier avec le Lycée, pour continuer à discuter sur les emplois et les formations.



- **Fiscalité**

La question des **retombées fiscales du projet** a été soulevée à plusieurs reprises :

- Un participant regrette que l'accueil de nouveaux projets industriels n'apporte plus beaucoup de retombées fiscales pour la collectivité, mais semble profiter plus à l'Etat.
- Cette question des **faibles retombées fiscales locales** ouvre un débat (plus large que le projet eM-Rhône) sur l'intérêt d'une collectivité locale, au-delà des retombées économiques et en termes d'emplois, à s'engager de nos jours dans le développement économique :  
« *Faire du développement économique entraîne des contraintes importantes, avec des coûts élevés et des retombées moins significatives qu'auparavant. Une entreprise qui s'installe nécessite la redéfinition des réseaux, le déploiement de routes, parfois l'expansion des écoles en raison de l'augmentation de la population. Aujourd'hui, les élus analysent ces projets et constatent qu'ils sont largement perdants sur leur territoire.* »
- Une demande est formulée **d'avoir une estimation des retombées fiscales** locales pour un équipement de cette envergure (taxe d'aménagement et taxe foncière pour les communes et cotisation foncière des entreprises pour l'intercommunalité).

Face à cette dernière demande, Elyse Energy s'engage à apporter courant 2024 des estimations chiffrées des retombées financières annuelles.

## Évolution du projet résultant de la concertation

Le porteur du projet a évolué dans son approche de plusieurs sujets et a pris des **engagements** à donner suite à des arguments et alternatives exprimés par les participant.e.s. Cela concerne plusieurs sujets :

- **Recyclage de l'eau des autres industriels** : Elyse Energy s'est montré sensible aux arguments exprimés par les participants sur les menaces qui pèsent sur la ressource en eau. Elle s'est donc prononcée lors de la concertation en faveur de l'alternative mise au débat de privilégier la réutilisation des eaux rejetées par les autres industriels.
- **Prélèvement des eaux superficielles** : un participant a proposé de privilégier les prélèvements dans le canal, plutôt que dans les nappes alluviales, pour les besoins en refroidissement, en précisant que la solution de recycler de l'eau des autres industriels pourrait avoir comme effet pervers de déresponsabiliser les usines les plus consommatrices en eau. Sans s'engager sur la faisabilité de cette alternative, Elyse Energy s'est engagé à l'étudier.
- **Synergies industrielles** : si cette logique était déjà présente dès le début pour les entreprises de la plateforme, le porteur de projet a élargi le périmètre des entreprises, en incluant davantage l'ensemble du tissu économique local, notamment la zone industrielle Inspira.
- **Transports logistiques** : face aux arguments exprimés en faveur des modes de transport moins impactant à la fois sur le trafic local, et en termes de bilan carbone (fret et fluvial), Elyse Energy a effectué une étude de trafic (disponible sur le site de la participation). Le transport représente une part importante de la certification bas-carbone, au-delà de l'impact local du trafic. Elyse Energy a tout intérêt à favoriser autant que possible des transports massifiés (fluvial et fret ferroviaire) plutôt que le routier. Pour autant, pour la flexibilité nécessaire à la production et son acheminement, et en cas de problèmes majeurs autour de ce transport mixte, Elyse Energy aurait recours aussi au routier.



## Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

### Précisions à apporter de la part du responsable du projet, des pouvoirs publics et des autorités concernées

1. Pour donner suite aux débats sur **l'opportunité du projet**, il conviendrait qu'Elyse Energy indique si elle souhaite ou non continuer à réaliser le projet eM-Rhône, comment et pourquoi.
2. Pour permettre des réponses aux alternatives soumises à la concertation, il est essentiel qu'Elyse Energy précise clairement quelles **décisions** elle prend sur **l'approvisionnement en CO<sub>2</sub>** : confirmation de son partenariat avec la cimenterie Lafarge (Teil) avec laquelle elle a déjà conventionné pour l'appel à projet européen dont elle est lauréate **ET** l'approvisionnement sur la plateforme OSIRIS (voire plus largement) ? **ou** uniquement avec la cimenterie ? **ou** uniquement avec la plateforme ? ces données conditionnent les réponses aux autres alternatives.
3. Pour donner suite aux alternatives mises au débat sur la **ressource en eau**, il conviendrait qu'Elyse Energy indique quelle alternative elle retient et pourquoi.
4. Pour donner suite aux alternatives mises au débat en lien avec les **transports** (approvisionnement en dioxyde de carbone, et transport des productions d'e-méthanol), il conviendrait qu'Elyse Energy indique quelles alternatives elle retient et pourquoi.
5. Il conviendrait qu'Elyse Energy réponde à la demande d'étudier la faisabilité ou non de produire de **l'hydrogène** pour un usage local (alimentation de la station Hydrogène en projet à proximité).
6. Il conviendrait qu'Elyse Energy réponde à la demande ou non de travailler sur des partenariats avec les entreprises du périmètre pour permettre la récupération de **l'oxygène** émit par l'électrolyse.
7. Il conviendrait que le GIE Osiris réponde aux deux questions laissées sans réponses au sujet de la **station d'épuration TREFLE** : quels sont les impacts des effluents aqueux sur le Rhône ? Et est-il prévu d'augmenter à moyen terme la capacité de la station Trèfle (comme reporté dans le rapport de l'inspection des Installations classées 2022-IS107 RT du 29 juin 2022) ?

## Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

**Recommandation 1** : les garant.e.s recommandent que la réponse d'Elyse Energy au présente bilan, publiée deux mois après, fasse l'objet d'une **réunion publique de restitution**, portant notamment sur le choix ou non de continuer le projet, sur le choix des alternatives et sur les informations relatives aux études engagées (sachant qu'Elyse Energy s'est engagée à les communiquer au cours de la concertation).

**Recommandation 2** : si la décision est prise de poursuivre le projet, il conviendrait de proposer un dispositif de **concertation continue** et des modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique dans le **respect des principes portés par la CNDP** (Commission Nationale du Débat Public). Cette concertation continue est obligatoire et a pour objectif de mettre en débat les éléments manquants pendant la concertation préalable (études ou autre) et de continuer à informer et à mobiliser le public tout au long de l'élaboration du projet, en ciblant des sujets de plus en plus opérationnels (procédés techniques choisis, modes opératoires, chantier, construction des unités de production, etc).

Au vu de la très faible participation des publics au cours de la concertation préalable, les garant.e.s recommandent d'adapter les modalités de la concertation continue pour qu'elles se centrent sur les thématiques clefs qui ressortent des échanges notamment : approvisionnement (eau, CO<sub>2</sub>...); procédés technologiques et techniques ; transports ; études danger ; synergies industrielles ; emplois-formation ; chantier et travaux...

Le site internet dédié à la concertation ([www.em-rhone-concertation.fr](http://www.em-rhone-concertation.fr)) devra rester actif avec tous les documents versés à la concertation, les contributions accompagnées de leur réponse, le présent bilan de la concertation, la réponse de la maîtrise d'ouvrage qui est le socle pour démarrer la concertation continue, le cas échéant. Il s'agira également de résoudre le problème du signalement du site comme site malveillant, rendant difficile son accessibilité aux utilisateurs équipés d'un antivirus.

**Recommandation 3** : **donner suites aux engagements pris par Elyse Energy** lors de la concertation préalable en informant le public sur plusieurs sujets structurants :

- Informer le public sur l'évolution du rendement énergétique, pour donner suite aux engagements pris par Elyse Energy lors de la concertation préalable, de l'optimiser le plus possible
- Informer le public sur l'évolution du bilan carbone pour donner suite aux engagements pris par Elyse Energy lors de la concertation préalable, de l'optimiser le plus possible
- Informer le public sur le résultat des négociations des contrats de fourniture (électricité) pour donner suite aux engagements pris par Elyse Energy lors de la concertation préalable de privilégier une électricité d'origine renouvelable
- Informer le public sur les émanations polluantes qui sortiraient dans l'air et dans l'eau, et sur les mesures qui seraient mises en œuvre pour les limiter (filtres...)
- Informer le public sur l'évolution de la consommation de l'eau pour donner suite aux engagements pris par Elyse Energy lors de la concertation préalable de réutiliser au maximum pour ses besoins de refroidissement l'eau rejetée par les autres industriels de la plateforme
- Etudier la possibilité de prélever l'eau en superficie et non souterraine pour les besoins en refroidissement
- Apporter des estimations chiffrées des retombées financières annuelles du projet eM-Rhône

**Recommandation 4** : les garant.e.s invitent le maître d'ouvrage à **rythmer la concertation continue** par quelques temps forts, via des réunions publiques afin de mettre en débat l'avancée du projet accompagnée des nouvelles informations. Sur chacun d'eux, une attention sera portée à l'accessibilité et à la pédagogie des informations transmises et sur un large temps d'expression du public. Les garant.e.s recommandent que la concertation continue permette davantage de « travailler » sur les sujets mis au débat. Pour permettre une plus grande proximité avec les riverains, les employés de la plateforme, les garant.e.s recommandent de poursuivre les contacts avec les communes, l'intercommunalité. Le GIE Osiris a été très facilitant pour la concertation préalable et un véritable relais y compris auprès de nombreux partenaires. Il s'agirait de poursuivre ces « alliances » et ce maillage territorial.

**Recommandation 5** : les garant.e.s recommandent, si le projet se poursuit, qu'Elyse Energy **approfondisse la proposition formulée lors de la concertation préalable de créer un « corridor vert » à partir du talus de la friche actuelle** avec les entreprises à proximité et d'engager avec la plateforme et les industriels une réflexion sur une meilleure intégration paysagère et la préservation de la biodiversité. La séquence ERC (éviter, réduire, compenser) pourrait par exemple être travaillée à l'échelle de la plateforme avec d'autres industriels dans une logique globale.

**Recommandation 6** : plusieurs participants et acteurs ont souligné la nécessité que le projet eM-Rhône contribue activement aux synergies industrielles et à la dynamique territoriale en devenant « *un moteur de rénovation industrielle pour une chimie durable* ». Au regard de la stratégie d'Elyse Energy et de son développement actuel et à venir et des enjeux nationaux autour de la réindustrialisation et de la décarbonation, si le projet se met en place sur ce territoire, les garant.e.s invitent le maître d'ouvrage à poursuivre ses alliances et son dialogue territorial avec les acteurs économiques du territoire.

**Recommandation 7** : RTE (réseau de transport d'électricité), également maître d'ouvrage sur ce projet au titre du raccordement à réaliser entre le poste de Gampaloup et le site, devra lancer une concertation réglementaire dite Fontaine, à l'issue de la concertation préalable. Les garant.e.s invitent RTE à **articuler la concertation Fontaine avec cette concertation préalable**. Ces deux concertations ont pour objet de débattre des caractéristiques du projet et de ses impacts sur l'environnement. Néanmoins, elles ne s'adressent pas au même «public ». **Il est donc important et intéressant que ces deux concertations soient complémentaires.**

## Liste des annexes

- **Annexe 1 : Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s**
- **Annexe 2 : Nomination des garant.e.s et Lettre de mission**

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires  
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations 25/03/2024	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
<b>Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse</b>			
1. Pour donner suite aux débats sur <b>l'opportunité du projet</b> , il conviendrait qu'Elyse Energy indique si elle souhaite ou non continuer à réaliser le projet eM-Rhône, comment et pourquoi.			
2. Pour permettre des réponses aux alternatives soumises à la concertation, il est essentiel qu'Elyse Energy précise clairement quelles <b>décisions</b> elle prend sur <b>l'approvisionnement en CO2</b> : confirmation de son partenariat avec la cimenterie Lafarge (Teil) avec laquelle elle a déjà conventionné pour l'appel à projet européen dont elle est lauréate <b>ET</b> l'approvisionnement sur la plateforme OSIRIS (voire plus largement) ? <b>ou</b> uniquement avec la cimenterie ? <b>ou</b> uniquement avec la plateforme ? ces données conditionnent les réponses aux autres alternatives.			
3. Pour donner suite aux alternatives mises au débat sur la			

<p><b>ressource en eau</b>, il conviendrait qu'Elyse Energy indique quelle alternative elle retient et pourquoi.</p>			
<p>4. Pour donner suite aux alternatives mises au débat en lien avec les <b>transports</b> (approvisionnement en dioxyde de carbone, et transport des productions d'e-méthanol), il conviendrait qu'Elyse Energy indique quelles alternatives elle retient et pourquoi.</p>			
<p>5. Il conviendrait qu'Elyse Energy réponde à la demande d'étudier la faisabilité ou non de produire de <b>l'hydrogène</b> pour un usage local (alimentation de la station Hydrogène en projet à proximité).</p>			
<p>6. Il conviendrait qu'Elyse Energy réponde à la demande ou non de travailler sur des partenariats avec les entreprises du périmètre pour permettre la récupération de <b>l'oxygène</b> émit par l'électrolyse.</p>			
<p>7. Il conviendrait que le GIE Osiris réponde aux deux questions laissées sans réponses au sujet de la <b>station d'épuration TREFLE</b> : quels sont les impacts des effluents aqueux sur le Rhône ? Et est-il prévu d'augmenter à moyen terme la capacité de la station Trèfle (comme reporté dans le rapport de l'inspection des Installations classées 2022-IS107 RT du 29 juin 2022) ?</p>			
<p><b>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s</b></p>			
<p>1. les garant.e.s recommandent que la réponse d'Elyse Energy au présente bilan, publiée deux mois après, fasse l'objet d'une réunion publique de restitution, portant notamment sur le choix ou non de continuer le projet, sur le choix des alternatives et sur les informations relatives aux études</p>			



<p>engagées (sachant qu'Elyse Energy s'est engagée à les communiquer au cours de la concertation).</p>			
<p>2. si la décision est prise de poursuivre le projet, il conviendrait de proposer un dispositif de concertation continue et des modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique dans le respect des principes portés par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Cette concertation continue est obligatoire et a pour objectif de mettre en débat les éléments manquants pendant la concertation préalable (études ou autre) et de continuer à informer et à mobiliser le public tout au long de la vie du projet, en ciblant des sujets de plus en plus opérationnels (procédés techniques choisis, modes opératoires, chantier, construction des unités de production, etc).</p> <p>Au vu de la très faible participation des publics au cours de la concertation préalable, les garant.e.s recommandent d'adapter les modalités de la concertation continue pour qu'elles se centrent sur les thématiques clefs qui ressortent des échanges notamment : approvisionnement (eau, CO2...); procédés technologiques et techniques; transports; études danger; synergies industrielles; emplois-formation; chantier et travaux...</p> <p>Le site internet dédié à la concertation (<a href="http://www.em-rhone-concertation.fr">www.em-rhone-concertation.fr</a>) devra rester actif avec tous les documents versés à la concertation, les contributions accompagnées de leur réponse, le présent bilan de la concertation, la réponse de la maîtrise d'ouvrage qui est le socle pour démarrer la concertation continue, le cas échéant. Il s'agira également de résoudre le problème du signalement du site comme site malveillant, rendant difficile son accessibilité aux utilisateurs équipés d'un antivirus.</p>			

<p>3. Donner suites aux engagements pris par Elyse Energy lors de la concertation préalable en informant le public des évolutions du projet en la matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer le public sur l'évolution du rendement énergétique, pour donner suite aux engagements pris par Elyse Energy lors de la concertation préalable, de l'optimiser le plus possible</li> <li>- Informer le public sur l'évolution du bilan carbone pour donner suite aux engagements pris par Elyse Energy lors de la concertation préalable, de l'optimiser le plus possible</li> <li>- Informer le public sur le résultat des négociations des contrats de fourniture pour donner suite aux engagements pris par Elyse Energy lors de la concertation préalable de privilégier une électricité d'origine renouvelable</li> <li>- Informer le public sur les émanations polluantes qui sortiraient dans l'air et dans l'eau, et sur les mesures qui seraient mises en œuvre pour les limiter (filtres...)</li> <li>- Informer le public sur l'évolution de la consommation de l'eau pour donner suite aux engagements pris par Elyse Energy lors de la concertation préalable de réutiliser au maximum pour ses besoins de refroidissement l'eau rejetée par les autres industriels de la plateforme</li> <li>- Etudier la possibilité de prélever l'eau en superficie et non souterraine pour les besoins en refroidissement</li> <li>- Apporter des estimations chiffrées des retombées financières annuelles du projet eM-Rhône</li> </ul>			
<p>4. Les garant.e.s invitent le maître d'ouvrage à rythmer la concertation continue par quelques temps forts, via des</p>			

<p>réunions publiques afin de mettre en débat l'avancée du projet accompagnée des nouvelles informations. Sur chacun d'eux, une attention sera portée à l'accessibilité et à la pédagogie des informations transmises et sur un large temps d'expression du public. Les garant.e.s recommandent que la concertation continue permette davantage de « travailler » sur les sujets mis au débat. Pour permettre une plus grande proximité avec les riverains, les employés de la plateforme, les garant.e.s recommandent de poursuivre les contacts avec les communes, l'intercommunalité. Le GIE Osiris a été très facilitant pour la concertation préalable et un véritable relais y compris auprès de nombreux partenaires. Il s'agirait de poursuivre ces « alliances » et ce maillage territorial.</p>			
<p>5. Les garant.e.s recommandent, si le projet se poursuit, qu'Elyse Energy approfondisse la proposition formulée lors de la concertation préalable de créer un « corridor vert » à partir du talus de la friche actuelle avec les entreprises à proximité et d'engager avec la plateforme et les industriels une réflexion sur une meilleure intégration paysagère et la préservation de la biodiversité. La séquence ERC (éviter, réduire, compenser) pourrait par exemple être travaillée à l'échelle de la plateforme avec d'autres industriels dans une logique globale.</p>			
<p>6. Plusieurs participants et acteurs ont souligné la nécessité que le projet eM-Rhône contribue activement aux synergies industrielles et à la dynamique territoriale en devenant « un moteur de rénovation industrielle pour une chimie durable ». Au regard de la stratégie d'Elyse Energy et de son développement actuel et à venir et des enjeux nationaux autour de la réindustrialisation et de la décarbonation, si le projet se met en place sur ce territoire, les garant.e.s invitent</p>			

<p>le maître d'ouvrage à poursuivre ses alliances et son dialogue territorial avec les acteurs économiques du territoire.</p>			
<p>7. RTE (réseau de transport d'électricité), également maître d'ouvrage sur ce projet au titre du raccordement à réaliser entre le poste de Gampaloup et le site, devra lancer une concertation règlementaire dite Fontaine, à l'issue de la concertation préalable. Les garant.e.s invitent RTE à articuler la concertation Fontaine avec cette concertation préalable. Ces deux concertations ont pour objet de débattre des caractéristiques du projet et de ses impacts sur l'environnement. Néanmoins, elles ne s'adressent pas au même «public ». Il est donc important et intéressant que ces deux concertations soient complémentaires.</p>			

Annexe 2 : Nomination des garant.e.s et Lettre de mission

SÉANCE DU 22 JUIN 2023

DECISION N° 2023 / 82 / EM-RHÔNE / 2

PROJET EM-RHÔNE D'E-METHANOL SUR LA PLATEFORME INDUSTRIELLE DES  
ROCHES ROUSSILLON (38)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- vu sa décision n°2023 / 59 / EM-RHÔNE / 1 du 7 juin 2023 décidant d'organiser une concertation préalable selon les modalités de l'article L.121-9 et désignant MM. Jonas FROSSARD et Jérôme LUCCIONI garants de la concertation préalable sur le projet eM-Rhône de production d'e-méthanol sur la plateforme industrielle des Roches-Roussillon à SALAISE-SUR-SANNE,
- vu sa décision n°2023 / 44 / E-CHO / 1 du 3 mai 2023 décidant d'organiser une concertation préalable selon les modalités de l'article L.121-9 sur le projet du projet E-CHO de sites de production d'e-Méthanol et d'e-biokérosène sur la Communauté de Communes de Lacq-Orthez et désignant Mme Marion THENET garante de la concertation préalable sur ce projet,
- vu le courriel de M. Jérôme LUCCIONI en date du 19 juin 2023 indiquant sa démission, pour raisons personnelles, de sa fonction de garant de la concertation sur le projet EM-RHÔNE de production d'e-méthanol sur la plateforme industrielle des Roches-Roussillon à SALAISE-SUR-SANNE,

après en avoir délibéré,

décide :

**Article 1 :** Mmes Valérie DEJOUR et Marion THENET sont désignées garantes de la concertation préalable sur le projet eM-Rhône de production d'e-méthanol sur la plateforme industrielle des Roches-Roussillon à SALAISE-SUR-SANNE, en complément de M. Jonas FROSSARD désigné le 7 mai 2023.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président



Marc PAPINUTTI



Le président

Paris, le 23 juin 2023

Mesdames, Monsieur,

Lors des séances plénières des 7 et 22 juin 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.es garant et garantes du processus de concertation préalable pour le projet d'usine de production de méthanol bas carbone sur la plateforme industrielle des Roches-Roussillon à Salaise-sur-Sanne, porté par Elyse Energy.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant* ».

*I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :*

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, la concertation avec le grand public doit répondre et prendre en compte les questions suivantes :

- le modèle économique de cette petite entreprise française créée en 2020 doit être pris en compte, notamment au regard des questions que le public pourrait se poser sur la capacité réelle du MO à répondre à ses questions d'ordre technique, comme un industriel pourrait le faire ;
- l'ouverture du MO à l'information et à la participation du public doit être recherchée en vue d'assurer dans un premier temps la bonne information du public : expliquer les besoins auxquels ce projet répond ? Ouvrir la participation sur les alternatives puisque les alternatives ne sont pas développées. Quelles sont ses conditions de faisabilité sociale ?

- vous devez faire des préconisations très précises au maître d'ouvrage (MO) quant à la clarté des informations à apporter au public, quant à la pertinence des dispositifs de mobilisation de tous les publics ainsi que des publics les plus éloignés mais potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et travailler avec le MO pour qu'il mette tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat ;
- compte-tenu des enjeux environnementaux, le MO devra préciser la nature de ses besoins en eau et en électricité, l'origine et le volume de la ressource en eau, clarifier notamment les modalités de récupération de l'eau des industriels de la plateforme ;
- il conviendra d'aborder la question de l'organisation industrielle de la plateforme des Roches-Roussillon au regard de la synergie prévue avec les autres industriels qui s'y trouvent, et notamment les modalités envisagées de capture du CO2 via les fumées industrielles de la plateforme ;
- compte-tenu de la coexistence de ce projet avec d'autres projets industriels sur cette plateforme industrielle, la question du risque industriel et de manière générale des risques et impacts cumulés se posent également.

## *II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement*

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'Etat, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir **les modalités de concertation adaptées**, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que le MO soit consulté sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez une **synthèse** de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.



## Le dossier de concertation du MO

Vous accompagnerez également le MO dans sa constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

### La concertation préalable

Il est important que vous puissiez amener le MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (**art. L. 121-16 CE**). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garantes et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée au MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

### Rôle et missions des garant.e.s

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance**. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément au MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

### *Conclusions de la concertation préalable*

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des

observations et propositions présentées par le public. Il présente la méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le MO a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations au MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivants sa clôture (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP votre analyse quant à la complétude de ces réponses au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer le MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, la CNDP désignera un.e garant.e pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements du MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Mesdames, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

  
Marc Papinutti

Madame Valérie DEJOUR  
Madame Marion THENET  
Monsieur Jonas FROSSARD  
Garant.e.s de la concertation préalable sur le projet E M-Rhône à Salaise-sur-Sanne,  
porté par Elyse Energy (38)

